

“ À LA UNE ”
Entretien avec David Lisnard

“ ON EN PARLE ”
En première ligne

“ DANS LES TERRITOIRES ”
Sur tous les fronts

“ ENSEMBLE ”
90 milliards d'euros pour la transformation écologique
et la cohésion dans les territoires



SPÉCIAL
105^e Congrès des
maires et présidents
d'intercommunalité

En partenariat avec l'





BANQUE des
TERRITOIRES



**Construire
ensemble
les territoires
de demain**

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement et d'accompagnement sur mesure à tous ses clients : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social et professions juridiques. **Contactez-nous.**

L'intérêt général a choisi sa banque

banquedesterritoires.fr



| @BanqueDesTerr



Eric Lombard,

Directeur général de la Caisse des Dépôts

Le Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité est l'événement incontournable de novembre pour les élus et pour tous ceux qui s'investissent en faveur du développement et de la cohésion des territoires. C'est un espace de réflexion, de rencontres et d'échanges particulièrement utile dans cette période où les collectivités territoriales se mobilisent pour relever les défis de la transformation écologique et de la cohésion sociale.

La pandémie de COVID, l'aggravation du dérèglement climatique et les crises géopolitiques nous obligent à nous interroger sur notre modèle économique, sur nos modes de vie, pour éviter que ces bouleversements ne renforcent encore des inégalités entre les citoyens, les territoires et les collectivités.

Dès lors, les élus font face à plusieurs impératifs : répondre au défi de l'accès aux services les plus essentiels, comme l'éducation et la santé, mais aussi parer aux urgences et aux dégâts lors d'événements climatiques exceptionnels, comme l'ont encore rappelé la tempête Ciaran ou les terribles inondations dans le Pas-de-Calais, tout cela en préparant le monde de demain ! Leur engagement est remarquable et doit être salué.

Mobilisé au quotidien aux côtés des élus de tous les territoires, le groupe Caisse des Dépôts est présent chaque année au Congrès et au Salon des maires et présidents d'intercommunalité, pour échanger avec l'ensemble des acteurs des territoires, assister et participer aux débats. Je tiens à signaler en particulier la participation d'Olivier Sichel, Directeur de la Banque des Territoires, au Forum « *Les intercommunalités, actrices de la souveraineté économique et de la réindustrialisation* », ainsi que la contribution des équipes de la Banque des Territoires au Point info « *Comment constituer son dossier de prêt ?* ».

L'espace « *EduRenov* » du congrès est quant à lui dédié aux moyens importants mobilisés par la Banque des Territoires pour accélérer la rénovation énergétique des établissements scolaires et les adapter aux conséquences du changement climatique.

Au salon, nous réunissons dans un espace partagé plusieurs entités du groupe Caisse des Dépôts, notamment La Poste et la Banque des Territoires, pour des échanges et des conférences, et présenterons nos offres et solutions en faveur **de territoires durables, solidaires et innovants**. Nous vous invitons à venir à notre rencontre. Nous y lancerons notre nouveau service « *Rural Consult* » en direction des maires de communes rurales, l'une des nombreuses contributions de la Banque des Territoires au Plan France Ruralités.

Notre participation au Congrès passe aussi par la réalisation de ce magazine Localtis Mag, en partenariat avec l'AMF pour la 4^e année consécutive. Plusieurs élus ont accepté d'y contribuer : David Lisnard (en Une), Isabelle Le Callennec (Vitré), Alain Chrétien (Vesoul), Luc Carvounas (Alfortville) et Mohamed Gnabaly (L'Île-Saint-Denis). Je les en remercie vivement !

Bonne lecture, bon Congrès !

DAVID LISNARD, président de l'AMF

“ Les maires veulent simplement pouvoir travailler ”

📍 *Propos recueillis par Claire Mallet, Localtis*

À LA UNE

Décentralisation, finances locales, transition écologique, sécurité, logement, ZAN... David Lisnard, le président de l'Association des maires de France, maire de Cannes, président de la communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins, évoque pour Localtis quelques-uns des sujets d'actualité autour desquels s'articuleront les débats du 105^e congrès des maires. Le tout dans un climat de « défiance envers les élus locaux »... et de multiples tensions.

[Localtismag : L'intitulé choisi pour ce congrès frappe par sa tonalité grave voire alarmante. « Communes de France attaquées, République menacée »... Faut-il y voir en premier lieu un écho aux violences du début de l'été, ainsi qu'aux agressions dont sont régulièrement victimes des élus locaux ? Les enjeux de sécurité vont-ils avoir une importance particulière dans les débats cette année ? Y compris aujourd'hui celui de la sécurité des écoles...

David Lisnard : Les maires font face avec dignité, dévouement et courage à une hausse des incivilités quotidiennes comme des actes violents. Lorsqu'il y a quelques années, nous étions principalement confrontés à des contraventions, nous sommes désormais exposés à des actes délictuels, voire criminels. C'est une réalité vécue que les chiffres viennent corroborer : les coups et blessures volontaires ont augmenté de 15% en 2022, les homicides de 9%, les émeutes de l'été ont touché plus de 550 communes et les actes de violence à l'encontre des élus ont subi une

hausse de 32% en 2022. Nous aurions déjà dépassé cette année le nombre d'agressions de l'an passé, le phénomène ne tend donc pas à diminuer.

C'est une problématique majeure pour notre démocratie qui ne peut prospérer dans un climat violent, anxiogène et de défiance envers les élus locaux. Les premiers à pâtir de cette situation, ce sont les habitants. Vous évoquez la sécurité des écoles, depuis les attentats de 2015, l'AMF suit de près la problématique et a fait des propositions. Le Congrès de cette année rendra un hommage aux professeurs Paty et Bernard, victimes du terrorisme islamiste et nous donnerons la parole à Mickaëlle Paty.

La défiance envers les élus locaux c'est aussi, dans un autre registre, lorsque l'Exécutif recentralise la fiscalité locale et les compétences des collectivités au détriment de la subsidiarité. Les maires et présidents d'intercommunalités ne demandent ni traitement de faveur, ni à être consolés. Ils demandent du respect, de la considération, de la reconnaissance pour toutes les missions qu'ils accomplissent. C'est cela le fil rouge de notre 105^e Congrès.



© ERIC TSCHEHN - FRA

Localtis*mag* : Sur les enjeux de finances locales, l'AMF a notamment jugé que le projet de loi de finances pour 2024 comprend des avancées en matière de soutien à l'investissement mais ne permettra pas de préserver les recettes de fonctionnement. Quelles sont aujourd'hui vos principales demandes ?

David Lisnard : Les maires veulent simplement pouvoir travailler. L'AMF plaide donc pour une stabilité en euros constants des dotations, pour donner de la visibilité financière aux collectivités, par une remise à plat des critères de la DGF, notamment concernant le calcul du potentiel fiscal.

Le discours vis-à-vis de la fiscalité locale doit également changer, les collectivités locales sont un atout pour l'équilibre des comptes de la Nation. Nous finançons 70% de l'investissement public et nos dépenses totales représentent moins de 12% du PIB, ce qui est très inférieur à la moyenne européenne à 18%. Nous contribuons par ailleurs à la réduction du déficit de l'État depuis 2010 à hauteur de 62 milliards d'euros pour le seul bloc communal, avec l'encadrement, le gel puis la réduction et enfin la non-indexation de la DGF. Les taxes locales participent aussi à la réduction du déficit de l'État puisque la CVAE supprimée pour les collectivités locales en 2023, continuera d'être encaissée par l'État jusqu'en 2027. Il en a été de même pour la taxe d'habitation sur les résidences principales encaissée par l'État en 2021 et en 2022.

La suppression des ressources locales, insuffisamment compensées, aggrave en outre le déficit du budget de l'État, car il conduit à la multiplication des dis-



“ Les collectivités locales sont un atout pour l'équilibre des comptes de la Nation. ”



© Aurélie Proust

positifs types « filets de sécurité ». Les maires et présidents d'intercommunalités veulent récupérer du pouvoir fiscal et en rendre compte devant les habitants.

Localtis *mag* : Le premier grand débat du congrès sera consacré à la transition écologique... « dans le respect des libertés locales ». Que faut-il entendre derrière cette précision ?

David Lisnard : Premier grand débat certes, mais le Congrès aura commencé la veille par une journée dédiée aux outre-mer où nous aurons débattus notamment des sujets climatiques et environnementaux.

Pour répondre à votre question, le respect des libertés locales, c'est intégrer que les élus locaux agissent depuis des années en faveur de la transition écologique et que vouloir leur imposer par exemple des « budgets verts » relève de l'artifice.

Respecter les libertés locales serait pour l'Etat de ne pas sélectionner les établissements bénéficiaires de la ré-

“ Lorsque l'Exécutif transfère une charge sans la compenser alors même qu'il nationalise des impôts locaux, ce n'est pas de la décentralisation. ”

novation énergétique alors que le bâtiment scolaire relève de la compétence des communes, ne pas prétendre « territorialiser » la planification écologique et la relance des CRTE, alors que les aides demeurent à la main des préfets sur des critères abscons, freinant la capacité des communes à porter des solutions innovantes adaptées à leur territoire.

Localtis *mag* : Au moment même où l'exécutif évoque un nouveau round de décentralisation, l'AMF fustige

souvent une « recentralisation rampante ». Que désignez-vous plus particulièrement ?

David Lisnard : Recentralisation financière évidente par la concentration sur les seuls propriétaires de la fiscalité locale et la mise sous perfusion étatique des impôts locaux. Recentralisation aussi des pouvoirs de décision par nombre de contraintes bureaucratiques et autorisations préalables à toute action. Quant aux annonces de décentralisation, quels sont les actes ?

Lorsque l'Exécutif transfère une charge sans la compenser alors même qu'il nationalise des impôts locaux, ce n'est pas de la décentralisation. Nous l'avons vu avec le périscolaire, la petite enfance, la prévention, la sécurité avec les polices municipales de plus en plus nécessaires, le financement de grandes infrastructures ferroviaires, l'environnement... Les collectivités cofinancent sans avoir de compétences directes.

Or, lorsque l'échelon local a les moyens d'investir pour créer des équipements sportifs et culturels, des crèches, des écoles et des logements, le pays va





© Frédéric ACHOU - REA

mieux. Laissons les maires et présidents d'intercommunalité agir et que l'Etat contrôle a posteriori le respect du droit. Cela s'appelle la subsidiarité et c'est l'avenir. En tout cas, je le souhaite.

Localtis *mag* : Un premier texte de décentralisation est attendu sur le terrain du logement. Vous craignez que la commune ne soit pas suffisamment reconnue comme acteur du logement, et notamment du logement social. En quoi les intercommunalités, qui deviendront des autorités organisatrices de l'habitat, ne seraient-elles pas le bon échelon ?

David Lisnard : Ce n'est pas exactement notre propos. Le ministre du Logement a adressé un courrier sans concertation aux préfets les invitant à conclure des contrats d'engagements réciproques avec les seules intercommunalités. Or, les communes sont le maillon essentiel de la politique du logement, par exemple en délivrant des permis de construire ou en assumant

“ Laissons les maires et présidents d'intercommunalité agir et que l'Etat contrôle a posteriori le respect du droit. ”

les conséquences de la loi SRU. C'est la vision supracommunale de l'intercommunalité que l'AMF dénonce. Et je rappelle que l'AMF est représentative des intercommunalités au même titre que des communes.

Localtis *mag* : L'AMF a beaucoup bataillé sur le ZAN mais semble aujourd'hui plutôt satisfaite par

la loi du 20 juillet. Vous mettez aujourd'hui l'accent sur les enjeux financiers avec, notamment, la régulation des prix du foncier...

David Lisnard : Le législateur a créé une usine à gaz centralisée et verticale qui ne satisfait personne. Toutefois, les élus respectent la loi et ne sont pas favorables à l'artificialisation des sols. L'AMF a dénoncé de façon constante et cohérente le ZAN tel qu'il était conçu dans le projet de loi climat et résilience. La loi du 20 juillet a atténué les effets négatifs et pervers. C'est en responsabilité que l'AMF poursuit son travail de propositions pour améliorer les choses, comme nous l'avons fait au cours des débats parlementaires.

Nos « 20 propositions pour répondre aux besoins de financement des collectivités liés à l'atteinte de l'objectif ZAN » s'inscrivent dans ce contexte, mais ne régleront pas le défaut initial de conception du dispositif qui posera des difficultés inextricables dans certains secteurs. ●



Localtis mag

est un support d'information-communication réalisé à l'occasion d'événements portés par la Banque des Territoires ou par ses partenaires.

Ce dixième numéro est réalisé en partenariat avec l'AMF à l'occasion de son 105^e congrès.

• **Localtis Mag comprend 3 rubriques :**

- « **ON EN PARLE** » pour faire le point sur l'actualité et alimenter la réflexion
- « **DANS LES TERRITOIRES** » pour illustrer le thème par des exemples d'initiatives locales
- « **ENSEMBLE** » pour mieux comprendre l'action de la Banque des Territoires grâce à des échanges, articles et exemples de réalisations

• **Vous y trouverez :**

- des articles récents de Localtis, le média en ligne de la Banque des Territoires, à retrouver sur banquedesterritoires.fr/edition-localtis
- des billets d'experts de la Caisse des Dépôts publiés sur le blog caissedesdepots.fr/blog
- des exemples de réalisations de projets à retrouver sur la Base d'expériences de Territoires Conseils sur banquedesterritoires.fr

À LA UNE • Entretien avec DAVID LISNARD

1 “ ON EN PARLE ” P.10

- Rapport du CESE sur l'état de la France p.11
- Entretien avec Isabelle Le Callenec maire de Vitré p.13
- Entretien avec Luc Carvounas maire d'Alfortville p.16
- Entretien avec Mohamed Gnabaly maire de l'Île-Saint-Denis p.20
- Entretien avec Alain Chrétien maire de Vesoul p.26

“ DANS LES TERRITOIRES ” P.33

- Montigny-Lès-Cormeilles (95) transforme sa zone commerciale en centre-ville p.34
- Construction de la gigafactory de batteries pour voitures électriques de Douai (59) p.36
- Retours d'expérience : centre de santé de Bazeille (47), parcours de street art de Decazeville Communauté (12), stratégie de développement durable de Gourbeyre (971) p.38

3 “ ENSEMBLE ” P.44

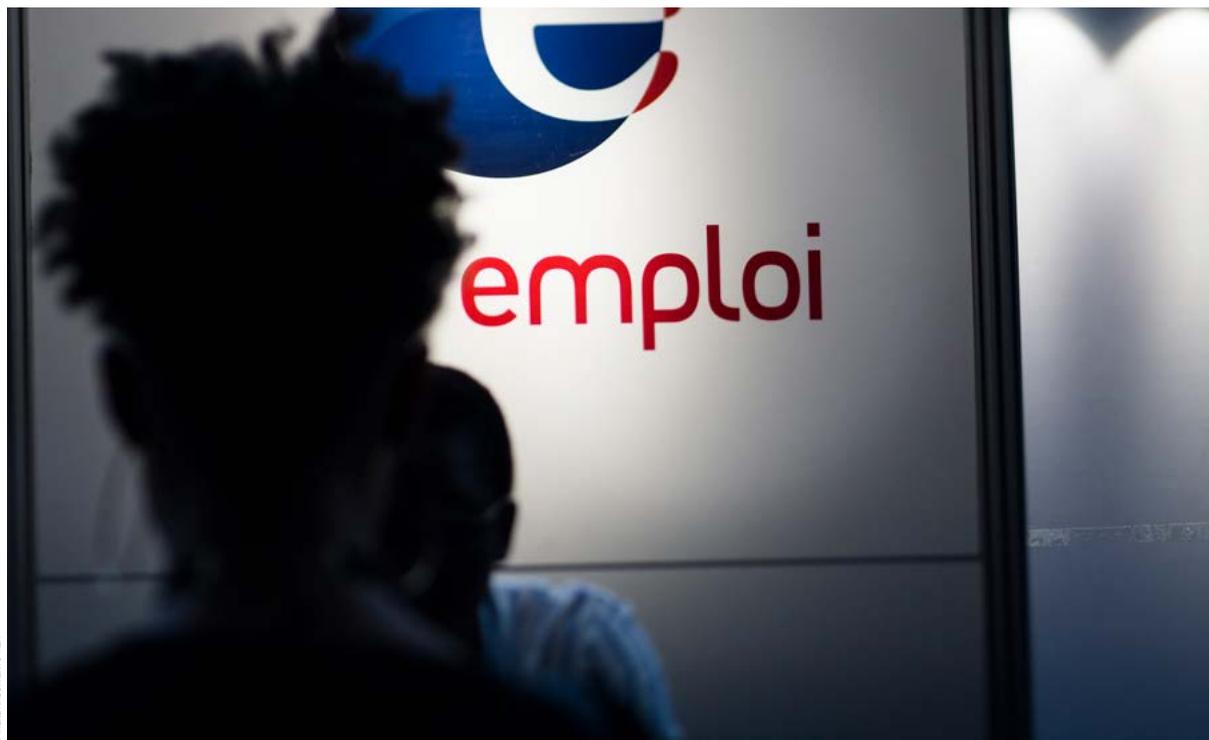
- 90 milliards d'euros sur 5 ans p.45
- La Banque des Territoires s'engage en faveur des quartiers de la politique de la ville p.50
- Portail national du foncier économique p.52
- Rural Consult : un service d'appui juridique et financier au service des petites communes et intercommunalités rurales p.53
- Parlons Data p.55

“ ON EN PARLE ”

Les élus locaux répondent quotidiennement aux besoins de la population. Le « malaise français » évoqué par le CESE début novembre ne les surprend donc pas : pauvreté, mal logement, difficile accès aux services et aux soins créent un fort sentiment d'inégalités et d'évidentes tensions. En première ligne face aux difficultés sociales, auxquelles s'ajoute l'éco-anxiété, ils engagent aussi les nécessaires transformations écologiques et économiques.

INÉGALITÉS, POUVOIR D'ACHAT, ÉCO-ANXIÉTÉ... LE CESE ANALYSE LES DIFFÉRENTES FORMES DU MALAISE FRANÇAIS

📍 Publié le 2 novembre 2023, par Emilie Zapalski pour Localtis et Michel Tendil / Localtis



© Maria MASCIMENTO-PEA

Dans son dernier rapport sur l'état de la France, le Cese alerte sur la conjonction de trois phénomènes : inégalités, pouvoir d'achat et éco-anxiété. Il donne des clés pour parvenir à une « transition juste ».

Dans un contexte social tendu sur fond d'inflation et quelques mois après les émeutes qui ont secoué la France, le Conseil économique, social et environnemental (Cese) alerte dans son dernier rapport « *sur l'état de la France* » sur les trois principaux sujets de préoccupation des Français : inégalités, pouvoir d'achat et éco-anxiété. Pour parvenir à ce constat, le conseil a croisé trois types de données : des

notes thématiques, des indicateurs autres que le PIB et le ressenti de la population à partir d'un sondage Ipsos, réalisé en septembre auprès d'un échantillon de 1.256 personnes. Il en ressort que pour 67% des Français, les inégalités liées au lieu de résidence (urbain ou rural, centre-ville ou banlieue) sont importantes, devant même l'origine géographique ou culturelle (63%), la couleur de peau (62%) ou le genre (60%).

UN TAUX D'EMPLOI DE 45,5% DANS LES QUARTIERS

Publié juste avant la réponse donnée par la Première ministre aux émeutes et le Comité interministériel des villes, le rapport s'attarde sur la situation des quartiers. « *Les difficultés d'accès à l'emploi sont particulièrement criantes dans les quartiers prioritaires de la ville, où le taux d'emploi est de 45,5% en 2022, soit près de 20 points inférieurs à celui de la population générale des 15-64 ans.* »

Parmi les explications avancées : la part de jeunes plus élevée, le niveau





© Adhe-sax

de qualification moindre, la structure familiale plus souvent monoparentale, et le phénomène de ségrégation urbaine avec une part plus importante d'immigrés. « *Sur ces territoires, l'accumulation de 'vulnérabilités' est d'autant plus alarmante que la discrimination à l'emploi s'aggrave d'une génération à l'autre, notamment dans les familles d'immigrés*, détaille le document, *aujourd'hui dix ans après les sorties de formation, le taux de chômage des descendants d'immigrés titulaires d'un diplôme du supérieur est plus de deux fois plus élevé que celui des personnes de même niveau ni immigrées ni descendantes d'immigrés* ».

Pour remédier à cette situation et faciliter le recrutement des jeunes de ces quartiers, le Cese propose notamment de financer des actions de médiation entre offre et demande de travail dans le cadre des contrats de ville, et de mieux cibler les aides à l'alternance (apprentissage, contrats pro) pour qu'elles bénéficient davantage à ces jeunes. Il recommande aussi d'introduire

la lutte contre les discriminations dans les politiques de l'emploi.

Pour les seniors, le Cese rappelle ses préconisations de 2018 : la possibilité de mobiliser un CEP renforcé pour accompagner les plus de 50 ans dans un projet de reconversion ou de retour à l'emploi et la mise en place d'un contrat de travail à durée indéterminée assorti d'une aide financière pour accompagner le retour à l'emploi.

Le Cese alerte aussi sur les outre-mer qui « *font face à une situation alarmante* » : l'emploi et le chômage y sont l'un des premiers sujets de préoccupation et la situation de pauvreté est extrêmement élevée dans la plupart de ces territoires.

DIFFICULTÉS À ATTEINDRE UN « NIVEAU DE VIE DÉCENT »

Le rapport met aussi en exergue la part importante de la population qui a du mal à atteindre un « *niveau de vie décent* », notion plus précise que le seuil de pauvreté qui, lui, se limite à une ap-

proche monétaire. « *Selon le territoire (villes moyennes, ruralité et Métropole du Grand Paris) et selon le type de ménages (actifs ou retraités, femme ou homme seul, couple sans enfant, famille monoparentale ou couple avec enfants, âge des enfants), le budget de référence qui permet d'assurer les moyens d'une vie familiale, professionnelle et sociale minimale et en bonne santé, est très hétérogène*, souligne par ailleurs le rapport, *et partout supérieur aux seuils de pauvreté pris en compte par les organismes sociaux, posant la question de la réévaluation des prestations sociales* ». En milieu rural, ce budget mensuel est compris entre 1.363 et 3.824 euros, contre 1.691 à 4.459 euros dans la Métropole du Grand Paris. « *Les budgets alloués à l'alimentation, l'habillement et la santé sont quasi-identiques en villes moyennes et en communes rurales* », précise le Cese. Les postes « *sorties culturelles* » et « *logement* » sont supérieurs dans la Métropole du Grand Paris, tandis que les postes « *transports* » et « *gardes d'enfants* » sont inférieurs.

MONTÉE DE L'AGRESSIVITÉ ET ÉCO-ANXIÉTÉ

Cet accroissement de la pauvreté et de l'exclusion sociale combiné à la saturation des structures d'accompagnement et aux difficultés engendrées par la pauvreté sur l'accès aux droits et la satisfaction des besoins les plus élémentaires, favorisent la montée de l'agressivité, d'après le Cese, mais aussi le sentiment d'injustice et d'abandon de la part des pouvoirs publics.

Mais un autre mal taraude les Français : l'éco-anxiété. Huit Français sur dix expriment un sentiment fort d'anxiété face au dérèglement climatique, soit le « *niveau le plus élevé jamais mesuré en France* », souligne l'institution sur la base du sondage. Pourtant, leur situation face à ces questions est là encore source d'inégalités. 90% des Français se disent prêts à agir mais 37% sont freinés dans leur action pour des raisons financières. Autant d'éléments à prendre en compte pour une « *transition juste* ». ●

Entretien avec **Isabelle Le Callenec** maire de Vitré, secrétaire générale adjointe membre du bureau de l'AMF

“ Le logement
doit bénéficier
d'une « possibilité
d'adaptation locale » ”



© Vitea agglomération

📍 *Propos recueillis par Raphaël Richard, JGPmedia pour Localtis*

ENTRETIEN

Alors que le logement est au centre de toutes les attentions en lien avec la crise que rencontre le secteur, Isabelle Le Callenec, maire de Vitré (Ille-et-Vilaine), présidente de Vitré communauté, coprésidente du groupe de travail logement et habitat de l'AMF, fait le point sur les attentes des élus locaux en la matière et sur la situation de son territoire.

Localtismag : Comment se manifeste la crise du logement dans votre territoire ?

Isabelle Le Callenec : Vitré communauté regroupe 46 communes et 83.000 habitants aux portes de la Bretagne. C'est un territoire très industriel, il y a donc des entreprises qui portent des projets d'extension et d'implantation d'activités qui nécessitent du foncier et des logements. Les élus ont la capacité de travailler sur l'anticipation de ces besoins. Nous avons élaboré un nouveau programme local de l'habitat (PLH), la troisième génération, un outil que je plébiscite car il permet de réunir les maires autour de la table, d'avoir un diagnostic de la situation et de se projeter dans l'avenir. La population est très sensible à l'accession à la propriété donc nous essayons de favoriser le parcours résidentiel, qui est aujourd'hui un peu grippé entre l'inflation, la baisse du pouvoir d'achat, le renchérissement des

coûts de construction et plus récemment la hausse des taux de crédit.

Localtismag : Quelles sont les orientations qui ont guidé votre PLH ?

Isabelle Le Callenec : Nous essayons de favoriser les quartiers avec de la mixité sociale. À chaque fois que l'on pense aménagement, on essaie de reconstruire la ville sur la ville, d'intégrer la renaturation, la sobriété foncière, la mixité... cela demande beaucoup d'énergie et de volontarisme, car il n'y a pas un projet collectif qui n'entraîne pas de recours. Nous préconisons une densification douce, en R+3, +4, voire +5. Les promoteurs sont friands de foncier qui reste à urbaniser, or l'urbanisme reste une compétence des maires, un élément de leur souveraineté. À nous de bien anticiper les besoins avec les outils qui sont les nôtres. Le zéro artificialisation nette (ZAN), le coût du foncier ou le poids des normes sont pointés du doigt comme des freins à la construction.

Localtismag : Quelles solutions pourraient, selon vous, permettre de rétablir le modèle économique du secteur et relancer la construction ?

Isabelle Le Callenec : Il est nécessaire d'agir à la fois sur la construction, la rénovation et la remise sur le marché des biens vacants. Pour la rénovation, il faudrait une incitation pour de vraies rénovations et régionaliser les aides comme MaPrimeRénov'. De nouvelles règles sont proposées sur ce dispositif et une communication doit accompagner leur entrée en application. J'observe pour l'instant une baisse des sollicitations, peut-être que le nouveau dispositif va les relancer. J'ai une petite inquiétude sur des biens avec des étiquettes F ou G qui risquent de sortir du parc locatif. La fin du Pinel, qui avait des avantages et des inconvénients, est une mauvaise nouvelle. Dans un territoire comme le nôtre, nous avons besoin de locatif pour répondre à la demande. Il faut réinventer un dispositif de soutien à l'investissement locatif privé. Passer du tout au rien, cela nous inquiète.

Localtismag : Une décentralisation de certaines politiques de l'habitat devrait être mise en œuvre en 2024, qu'en attendez-vous ?

Isabelle Le Callenec : Je suis très favorable à la décentralisation. Nous souhaitons globalement une réglementation nationale avec une possibilité d'adaptation locale. En matière de lutte contre les logements vacants, on pourrait par exemple donner une certaine liberté aux maires pour les taxer, ou leur donner les outils pour réglementer localement les meublés de tourisme. Pour l'attribution des logements sociaux, nous demandons aussi que la place du maire soit confortée. L'Association des maires de France porte une demande de transfert à l'échelon local du travail sur les zones. Chaque région a son approche. J'ai le prisme breton où il a une bonne faculté à discuter entre élus. Les recours, les enquêtes publiques, parfois l'avis des ABF, c'est très long. Les élus doivent être volontaristes pour que les projets sortent. Il faudrait libérer tout ça.

Localtismag : N'y a-t-il pas un risque de transfert de compétences sans les moyens nécessaires ?

Isabelle Le Callenec : C'est toujours le risque, c'est pour ça qu'il faut absolument que l'on soit d'accord sur ce qui peut être décentralisé et déconcentré, car il y a aussi un impact sur les services de l'État. Par exemple, la délégation des aides à la pierre doit être transférée avec les moyens financiers et les compétences, car il y a des personnes qui les instruisent dans les services de l'État. Pour l'instruction des permis de construire il y a quelques années, les fonctionnaires des directions départementales de l'équipement (DDE) ont peu choisi d'aller dans les collectivités, nous avons donc dû recruter des instructeurs.

Localtismag : Qu'apporterait à votre agglomération le fait d'être autorité organisatrice de l'habitat (AOH) ?

Isabelle Le Callenec : Nous le sommes déjà plus ou moins. Il faut avoir un PLH et un plan local de l'urbanisme intercommunal (PLUI) que tous les EPCI n'ont pas encore, notamment Vitré agglomération. Ce que nous souhaitons si nous sommes AOH, c'est d'avoir les moyens financiers et humains correspondants. Si on doit activer des leviers fiscaux, il faut en avoir les moyens. La taxe d'habitation sur les logements vacants est perçue par l'État et devrait l'être par les communes pour la flécher vers la construction et la rénovation.

Localtismag : Le projet de loi de finances pour 2024 prévoit un recentrage du prêt à taux zéro (PTZ) pour l'accession, estimez-vous comme d'autres élus qu'il ne doit pas être limité ?

Isabelle Le Callenec : 93% du territoire français n'est pas couvert par le PTZ. Vitré agglomération n'est pas en zone tendue alors que nous gagnons 0,8% de population chaque année, donc nous ne bénéficions pas du PTZ. De plus, le PTZ est fléché vers de l'habitat collectif, or ici les ménages préfèrent accéder à une maison individuelle. Nous

sommes un bon exemple de territoire où il y a des besoins de construire et de rénover, et donc besoin d'un environnement fiscal et financier stabilisé qui doit être incitatif. S'il n'y pas d'incitation pour l'investissement locatif, le parcours résidentiel va rester grippé.

Localtismag : La réduction des loyers de solidarité pèse sur les capacités des bailleurs sociaux qui devraient, selon une étude de la Banque des Territoires, devoir arbitrer à l'avenir entre construction et rénovation. Les annonces financières faites par le ministre au Congrès HLM seront-elles suffisantes pour répondre aux besoins pour la construction ?

Isabelle Le Callenec : C'est un peu rassurant mais ne suffira pas. J'étais récemment au sommet de la Fédération française du bâtiment, où un intervenant a indiqué que le diagnostic des besoins, notamment en logements sociaux, n'est pas partagé entre les acteurs du logement et le gouvernement. Selon une étude de l'Union sociale pour l'habitat (USH), le besoin de construction de logements sociaux serait de 198.000 par an. L'inflation, les coûts de construction, le taux de crédit, la raréfaction du foncier avec le ZAN sont autant de mauvais signes envoyés aux bailleurs sociaux.

Localtismag : Le PLF contient des éléments pour accompagner la rénovation des logements sociaux et un fonds dédié va être créé, était-ce attendu ?

Isabelle Le Callenec : Cela fait partie des bonnes nouvelles annoncées au Congrès de l'USH, mais on se demande si le gouvernement a bien conscience de la crise. À Vitré, je constate une baisse du rythme des permis de construire à la signature et des déclarations d'intention d'aliéner. En discutant avec les banquiers, ils m'ont confirmé qu'il y avait moins de prêts accordés. Ce sont des signaux concrets de ce qui est en train de se passer. ●

JOUER LA CARTE DE LA COMPLÉMENTARITÉ entre territoires voisins pour répondre à la crise du logement

📍 Publié le 23 octobre 2023, par Guillaume Ducable, JGPmedia pour Localis

Le groupe Scet, filiale de la Banque des Territoires, Citadia et Ville en œuvre publient un « livre blanc » intitulé : « Aménager le territoire pour répondre à la crise du logement ». Une étude qui préconise notamment la complémentarité entre territoires voisins pour répondre à la demande des ménages dans un contexte de raréfaction de l'offre de logements.

La première des réponses à la crise du logement passe par une réflexion sur l'aménagement du territoire. C'est le parti pris de l'étude portée par le groupe Scet, Citadia et Ville en œuvre, qui propose une voie pour juguler les besoins des ménages et l'offre de logements disponibles. Le postulat de départ est connu : la France est incapable de produire assez de logements dans un contexte de renchérissement qui est lourd de conséquences, pointe l'étude qui rappelle que le poste logement représente déjà près d'un tiers des dépenses des ménages à revenus intermédiaires. Une situation à laquelle l'approche traditionnelle « subventionnelle, à base d'aides à la défiscalisation ou de commande publique de logements sociaux » n'offre plus de réponse opérante, constate Timothée Hubscher, directeur Citadia et Even conseil. La crise est désormais structurelle et l'augmentation des besoins de logements est plus rapide que la croissance démographique, au point que d'ici 2050 la France pourrait avoir

besoin de 7,8 millions de logements supplémentaires !

LA RÉPONSE PEUT VENIR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

« Cette crise, on la doit au renchérissement du coût des matériaux, à la difficulté d'accès au crédit mais aussi au fait que la charge foncière est tellement importante que l'on ne trouve plus de modèle économique », estime Timothée Hubscher. En conséquence, « les promoteurs investissent tous au même endroit et se battent pour les mêmes fonciers ». La réponse peut alors venir de l'aménagement du territoire, peut-on lire dans le livre blanc de la Scet, et plus précisément de « coopérations territoriales » qui peinent aujourd'hui à émerger. « Nous nous sommes focalisés sur les zones d'emploi qui subissent de grosses pressions tant sur le plan démographique que sur les prix du foncier », explique le dirigeant de Citadia. Dans un second temps, l'étude s'est portée sur les territoires où existent une certaine dynamique démographique ainsi qu'une réelle attractivité « un socle d'emploi réel ». Des territoires où la dynamique se fait « via une consommation d'espaces et sans s'attacher au parc de logement existant ».

En superposant les cartes, l'étude a permis d'identifier des périmètres prioritaires d'intervention à partir du constat de la « présence, aux portes des territoires les plus en tension, de territoires aujourd'hui moins attractifs mais tout de même dynamiques » et qui représentent « des potentiels de restructuration urbaine ». La démarche, souligne Timothée Hubscher, permet de « définir des territoires qui peuvent fonctionner ensemble et sur lesquels on identifie des

capacités de production de logements sur des espaces structurés », comme par exemple entre Rennes, Nantes et Redon. La question qui suit immédiatement est donc la suivante : « Comment ces coopérations peuvent se mettre en place sur des régions différentes, des Scot différents, sans cadre de réflexion commun ? »

UN CHANGEMENT D'ÉCHELLE INDISPENSABLE

Un pari difficile à tenir alors que « l'on a perdu la réflexion prospective de l'aménagement du territoire et que c'est désormais le marché qui décide ». Afin de résoudre l'équation, l'échelle est importante, rappelle le dirigeant de Citadia : « nous sommes sur des échelles administratives qui structurent les compétences et la capacité d'action alors qu'il faut réfléchir à des échelles plus larges », de préférence avec l'Etat dans le rôle du chef d'orchestre. « On l'observe avec le ZAN, il est parfois difficile d'articuler les choses et de répartir les efforts alors qu'il va falloir initier des travaux dans le cadre de nouvelles coopérations ».

Le « livre blanc » rappelle que 10% des zones d'emplois les plus sous tension se situent autour des grandes métropoles de l'Ouest, du Sud et du sillon Alpin. Des aires urbaines à proximité desquelles émergent des territoires « qui pourraient accueillir une nouvelle population en étant accompagnés par une politique publique forte dans le cadre de l'objectif du ZAN ». Des territoires « à potentiel », décrit Timothée Hubscher, qui connaissent une évolution démographique positive et une dynamique d'emploi solide. Car l'idée, confirme-t-il, « n'est pas de dire aux ménages d'aller dans des territoires où il ne se passe rien pour, au final, dilapider l'argent public ! ».

Entretien avec
Luc Carvounas
président de l'UNCCAS,
maire d'Alfortville

“ Comment
préparons-nous
la société du
bien vieillir ? ”



📍 *Propos recueillis par Caroline Megglé, pour Localtis*

Pour redessiner la ville autour des enjeux du bien vieillir, les communes ont besoin de l'État. Le président de l'Unccas, Luc Carvounas, appelle à avoir « de l'ambition et du courage politique » pour ce qui devrait être selon lui une grande cause nationale.

[Localtis mag] : Comment les centres communaux et intercommunaux d'action sociale, très présents aux côtés des personnes âgées, abordent-ils les défis liés au vieillissement de la population ?

Luc Carvounas : Les CCAS et CIAS, qui dépendent de métropoles, d'intercommunalités ou de communes, gèrent 60% des résidences autonomie et un peu moins de 10% des Ehpad en France. À l'horizon 2040, plus d'un Français sur trois aura 65 ans ou plus. Nous avons une obligation de résultat au regard de ces projections démographiques - 2040, c'est demain. La question politique que nous posons au gouvernement est celle-ci : comment préparons-nous cette société du bien vieillir ?

Il s'agit de ne pas rester uniquement sous l'angle médicosocial, qui est important mais qui n'est pas toute la question. En Guadeloupe, comme dans d'autres territoires d'outre-mer, les seniors veulent vivre et mourir chez eux, alors que de nombreux jeunes quittent l'archipel pour les études ou le travail ;

cela pose la question du statut des aidants. Cette question de la société du bien vieillir est une pelote que l'on peut tirer à l'infini. Il faut donc repenser toute la commune. Cela va au-delà du logement senior que l'on crée, il faut redessiner toute la ville autour ! Les transports, les parcs et jardins, les commerces, les services... et cela ne peut se faire sans l'État. La proposition de loi sur le bien vieillir reviendrait finalement le 20 novembre prochain au Parlement, après huit mois de frigo... Mais dans ce texte, le compte n'y est pas.

[Localtis mag] : Vous avez signé une tribune, avec d'autres présidents d'associations, pour dénoncer ce manque d'ambition...

Luc Carvounas : Oui, avec France urbaine, Intercommunalités de France et la Fédération hospitalière de France (FHF), nous avons porté une tribune. Les parlementaires qui maîtrisent parfaitement cette question, tels que Jérôme Guedj, estiment que 10 milliards d'euros sont nécessaires, d'ici 2030, pour préparer cette société du bien vieillir. Certes, le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2024 prévoit une hausse du budget de

la cinquième branche, celle de l'autonomie, ce qui va dans le bon sens. Mais cette société du bien vieillir devrait être une grande cause nationale.

Je rappelle que Brigitte Bourguignon avait été nommée ministre pour faire cette loi Grand Âge. Depuis 2017, nous avons eu cinq ministres des Solidarités, or il faut de la stabilité politique pour ce ministère. Mais il faut aussi avoir de l'ambition et du courage politique pour tordre le bras de Bercy et dire : il y a urgence, on va dans le mur si on ne se bouge pas ici et maintenant. À quelques jours du Congrès des maires, nous lancerons avec Arnaud Robinet, maire de Reims et président de la FHF, et Éric Chenut, président de la Mutualité française, un appel transpartisan aux parlementaires français pour donner de la force à ce sujet et aider la ministre Aurore Bergé à mener ce combat politique.

Localtis mag : Dans le cadre des textes budgétaires, l'Uccas formule des propositions notamment sur des créations de postes⁽¹⁾ mais la crise du recrutement est réelle : comment en sortir ?

Luc Carvounas : Il faut dire très clairement ce que l'on veut pour nos salariés dans nos Ehpad, nos résidences autonomie : quels statuts, quels salaires, quelle revalorisation réelle de leur travail si l'on considère que ce sont des postes importants, plutôt que de laisser se détruire des secteurs. C'est vrai dans le secteur des Ehpad, mais cela concerne également la petite enfance, les enseignants... Aujourd'hui il y a une forme de nivellement par le bas du service public français et il faut à un moment donné que l'on dise collectivement et de manière transpartisane : ça suffit.

Localtis mag : Dans le cadre du futur service public départemental de l'autonomie, est-ce que vous revendiquez une place particulière pour les CCAS et CIAS ?

Luc Carvounas : Nous demandons à être associés. Avec l'analyse des besoins sociaux (ABS), nous avons une lisibilité



globale et complète de tout ce qui se passe socialement sur notre commune. Le département peut être un guichet d'entrée pour connaître ses droits mais l'échelon opérationnel, c'est le bloc communal. François Sauvadet, le président de Départements de France, m'a répondu très favorablement parce que cela a du sens que l'on travaille ensemble.

Et, selon le baromètre du social que nous avons conduit avec l'Ifop, c'est bien le bloc communal qui apparaît en premier sur les questions de solidarité. En termes de lisibilité sur le qui fait quoi, les Français répondent globalement : c'est toujours la mairie. Donc on voit bien qu'il y a un positionnement à réinventer et nous porterons des propositions au moment de la loi, si elle arrive, sur la décentralisation.

Localtis mag : L'Uccas est-elle favorable à la mise en place d'un nouveau circuit de recueil et de traitement des situations de maltraitance vis-à-vis des adultes vulnérables et à davantage de contrôles à domicile et en établissement ?

Luc Carvounas : Au moment du scandale concernant les Ehpad privés, beaucoup de maires avaient écrit aux départements et des contrôles ont été initiés. Je suis favorable à tout ce qui va dans la mise en place de bonnes règles

et de bonnes pratiques pour le bien-être de nos résidents âgés. On parle du droit à mourir dans la dignité, mais avant de mourir dans la dignité, il faut bien vieillir. Et pour cela, il faut que l'ensemble de l'écosystème soit sur des règles et des contrôles efficaces.

Localtis mag : Comment les élus ne disposant pas de beaucoup de moyens peuvent-ils s'emparer des enjeux du bien vieillir ?

Luc Carvounas : Ils peuvent s'adosser à des opérateurs, par exemple le groupe Arcade-Vyv sur la question du logement santé. C'est le travail des associations d'élus que de faire connaître ces acteurs. Et ensuite il faut une volonté politique. Aujourd'hui, un élu qui construit du logement, qu'il soit de gauche ou de droite, se voit critiquer : « vous êtes un bétonneur ». Et c'est là qu'il faut nommer les choses, je plaide pour une « densité harmonieuse »⁽²⁾ et je fais partie de ces maires qui assument de faire du logement, et pas que du logement. Je tisse et je retisse tout le visage de la ville autour. ●

(1) Créer 18.500 postes en Ehpad d'ici fin 2024 et 19.000 ETP dans les services de soins à domicile d'ici fin 2030.

(2) Luc Carvounas a signé une note, publiée le 21 août 2023 sur le site de la fondation Jean-Jaurès, intitulée « La 'densité harmonieuse' : une solution politique à la crise du logement ».

AVIS DE L'expert

LA MOBILITÉ RÉSIDEN TIELLE des seniors

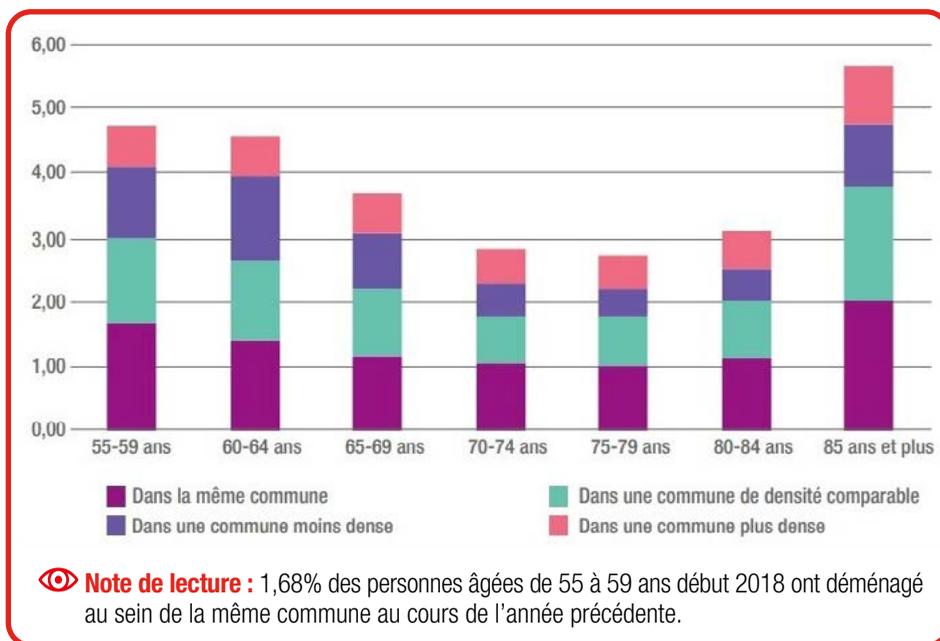
par **Ronan Mahieu**, Directeur des études et des statistiques à la direction des politiques sociales

La mobilité résidentielle ne s'interrompt pas une fois le passage à la retraite survenu : elle demeure significative bien après 65 ans, et s'accroît même au grand âge en lien notamment avec la problématique de perte d'autonomie. En effet, la perspective de cette dernière est de nature à inciter les personnes à adapter leurs conditions de logement qu'il s'agisse de l'aménagement du logement occupé comme de mobilités résidentielles pour bénéficier d'un logement plus adapté, d'un accès plus aisé aux services de proximité ou d'une résidence en institution.

DES MOBILITÉS PLUS IMPORTANTES AU MOMENT DE LA RETRAITE ET AU GRAND ÂGE

Chaque année, environ 5 % des 55-64 ans changent de résidence. Si dans un peu plus de 30 % des cas ces déménagements se font à l'intérieur de la même commune, les autres mobilités se font nettement plus souvent vers des communes moins denses que la commune d'origine que vers des communes plus denses (graphique 1). Cette tendance signale probablement qu'avec la perspective de la retraite, une fraction significative des personnes en profite pour

GRAPHIQUE 1. MOBILITÉ RÉSIDEN TIELLE SELON L'ÂGE ET LES MOUVEMENTS DANS LA GRILLE DE DENSITÉ COMMUNALE (EN %)



Les mobilités résidentielles rythment les grandes étapes de l'existence à l'âge adulte. Si elles sont plus fréquentes chez les jeunes adultes (choix d'études ou de carrière professionnelle, volonté de se constituer un patrimoine immobilier...), elles demeurent importantes chez les seniors notamment au moment du départ à la retraite (choix d'implantation géographique liés aux origines familiales, volonté de se rapprocher d'une région en particulier...).



Ronan Mahieu

quitter les villes où elle travaille et gagner des espaces plus aérés. La mobilité décroît ensuite pour s'établir à moins de 3 % entre 65 et 74 ans, avant de fortement rebondir après 85 ans (presque 6 %) en lien notamment avec les nombreuses entrées en institution dans ces tranches d'âge. Ce constat d'ensemble occulte toutefois des disparités significatives en fonction notamment du niveau de diplôme : les migrations vers des communes peu denses ou très peu denses entre 55 et 69 ans sont ainsi beaucoup plus marquées chez les personnes diplômées du supérieur que chez les personnes non diplômées ou n'ayant que le certificat d'études. Ce phénomène contribue à atténuer la forte sous-représentation des plus diplômés dans les communes peu denses ou très peu denses avant l'âge de la retraite.

UNE ACCESSIBILITÉ DES SOINS DIFFÉRENTE SELON LE LIEU DE DESTINATION

Les mobilités résidentielles paraissent dans l'ensemble peu motivées par la volonté de bénéficier d'un meilleur accès aux soins médicaux : on constate que les déménagements de seniors se traduisent aussi souvent par une dégradation que par une amélioration de leur accès aux soins. Les mobilités à courte distance (dans le même département ou dans un département limitrophe), qui sont les plus nombreuses, n'ont en effet qu'un impact très limité sur l'accessibilité des soins. En revanche les seniors qui migrent vers des départements littoraux (non limitrophes de leur département d'origine) aménagent beaucoup plus souvent dans une commune où l'accessibilité des soins est

“ Les mobilités résidentielles paraissent dans l'ensemble peu motivées par la volonté de bénéficier d'un meilleur accès aux soins médicaux ”

plus élevée que leur commune d'origine que dans une commune où elle est plus faible. Au contraire, les mobilités vers des départements ni littoraux, ni limitrophes du département d'origine, se font souvent vers des communes où l'accessibilité des soins est moins bonne que dans la commune d'origine. Ces résultats font écho à la répartition très inégale sur le territoire des professionnels de santé libéraux, qui sont très nombreux dans les départements littoraux de la façade atlantique et de la Méditerranée.

UN SOLDE MIGRATOIRE POSITIF DES 55-64 ANS EN DESSOUS D'UNE LIGNE CHERBOURG-CHAMBÉRY

L'analyse des mobilités interdépartementales met par ailleurs en évidence des mouvements migratoires importants entre 55 et 64 ans : le solde migratoire dans cette tranche d'âge est très négatif pour l'ensemble des départements d'Île-de-France. A contrario les départements affichant un solde migratoire très positif sont tous situés au sud-ouest d'une ligne Cherbourg-Chambéry : il ne s'agit pas que de départements littoraux, la moitié d'entre eux sont en effet situés à l'intérieur des

terres. Là encore, des disparités significatives apparaissent, les plus diplômés étant davantage susceptibles de migrer vers ces départements très attractifs. Après 85 ans, l'orientation des flux migratoires change sensiblement : ils se dirigent davantage vers des départements ruraux ayant une capacité d'accueil en ehpad très élevée, ou bien vers des départements situés en relative périphérie des grandes agglomérations (comme la Seine-et-Marne) et où le coût du foncier est un peu moins élevé qu'au centre de l'agglomération. ●

POUR ALLER PLUS LOIN

Vous pouvez retrouver l'étude complète réalisée par Ronan Mahieu sur la mobilité résidentielle des seniors dans Questions Politiques Sociales – Les études n°38, ainsi que les données des graphiques, tableaux et cartes sur le site <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/> à la rubrique Publications et statistiques.

VOIR LA TOTALITÉ DE L'AVIS DE L'expert
SUR LE BLOG CAISSE DES DÉPÔTS
WWW.CAISSEDESDEPOTS.FR/BLOG

Entretien avec
Mohamed Gnabaly
maire de l'Île-Saint-Denis
et vice-président de l'AMF

“ Grâce aux Jeux olympiques, nous avons bonifié notre projet urbain ”



© Bertrand Guérou

📍 *Propos recueillis par Jean Damien Lesay, pour Localtis*

Durant les Jeux olympiques et paralympiques 2024, la petite commune de l'Île-Saint-Denis (8.646 habitants) sera au cœur de l'évènement. Plusieurs équipements y ont été construits, dont une partie du Village des athlètes. Son maire Mohamed Gnabaly pose un regard réaliste sur ces réalisations dont il espère qu'elles transformeront sa ville au profit des habitants.

[Localtis*mag* : Quels sont les équipements olympiques réalisés sur votre commune ?

Mohamed Gnabaly : Nous accueillons un site d'entraînement de gymnastique et d'athlétisme sur un complexe existant qui a fait l'objet d'importants travaux, une partie du Village des athlètes, le gymnase Alice-Milliat va accueillir les entraînements des équipes de France féminines de basket-ball et de handball, enfin, un stade se transformera en fans-zone où les athlètes africains médaillés viendront célébrer leurs victoires avec nos habitants.

[Localtis*mag* : Un projet urbain préexistait au projet olympique sur votre commune. Comment l'avez-vous concilié avec le cahier des charges du Cojo (comité d'organisation des Jeux) ?

Mohamed Gnabaly : Nous développons depuis une quinzaine d'années un projet d'éco-quartier fluvial sans voiture, avec 50% d'espaces publics et verts et l'aménagement des

berges de Seine. Une première tranche de 320 logements a été réalisée en 2010-2011. En 2015, quand nous avons commencé à discuter des Jeux, nous étions en train de travailler sur la deuxième tranche, également de 320 logements, auxquels nous avons ajouté une base nautique, une cité des arts et de la culture, un hôtel, 10.000 mètres carrés de bureaux et une résidence étudiante, une centrale de mobilité et un parc de deux hectares. Avant les Jeux, nous avions du mal à trouver des promoteurs. Grâce aux Jeux, nous avons pu non seulement porter ce projet mais le bonifier.

[Localtis*mag* : Parmi ces bonifications, il y a eu la création du pont entre l'Île-Saint-Denis et Saint-Denis qui vous met à moins de dix minutes de la future gare Carrefour Pleyel...

Mohamed Gnabaly : Nous demandons ce pont depuis quinze ans mais nous n'avons pas assez de financements pour le réaliser. Grâce aux Jeux, nous avons ce pont qui rend notre territoire beaucoup plus accessible et at-

tractif, avec une seconde ligne de bus est-ouest. Nous avons aussi réalisé un mur antibruit sur la A86 pour réduire les nuisances sonores et cacher totalement l'autoroute. C'est un deuxième héritage fort des Jeux. Il y a aussi l'enfouissement de lignes à haute tension qui a dégagé de l'espace, notamment pour donner accès aux berges de Seine dans notre nouveau parc.

Localtis mag : Le cahier des charges du Cojo vous a-t-il imposé des choses que vous n'aviez pas prévues ?

Mohamed Gnabaly : Il y a eu des débats sur la densité. Nous voulions rester sur le projet initial porté par la ville d'un Village des athlètes sans étages supplémentaires, sans mètres carrés supplémentaires. Le Cojo a fini par accepter nos positions. L'héritage est notre fil conducteur et il l'a compris, tout comme notre refus d'avoir un pont routier, car finalement, seuls les piétons, bus et vélos pourront y accéder. C'était important pour nous qui sommes quadrillés par des routes départementales. Nous sommes la première ville entièrement en zone «30» de Seine-Saint-Denis, et nous sommes en train de requalifier les routes départementales avec des pistes cyclables pour améliorer le cadre de vie. Ce que les Jeux nous ont obligés à faire a été d'augmenter nos ambitions, ce qui est positif. Ce qui nous a mis en tension, ce sont les calendriers restreints, nous obligeant à aller beaucoup plus vite que dans une opération classique avec des logements sortant les uns après les autres. D'autres investissements lourds sont aussi arrivés grâce à ce projet. J'ai réussi à faire renouveler 100% de notre parc social où vit 75% de la population.

Localtis mag : Quelle a été l'implication financière de votre commune dans ces investissements ?

Mohamed Gnabaly : Sur le Village des athlètes, la participation de la commune est de zéro euro. C'est une ZAC publique portée par notre aménageur public, la Sem Plaine Commune Développement, et les projets d'aménagements, antérieurs aux Jeux olympiques,

sont portés par l'établissement public territorial Plaine commune.

Localtis mag : Comment se sont déroulés les travaux ?

Mohamed Gnabaly : C'est dur pour l'ensemble de la population. Il y a eu un travail à faire pour pouvoir continuer à vivre sur un territoire totalement en chantier. Imaginez sur une île de sept kilomètres de long et seulement 250 mètres de large, les travaux de la A86, l'enfouissement des lignes à haute tension, l'aménagement des quais, la construction d'un pont, de logements et d'un parc en simultané. C'est sport !

Localtis mag : La question de l'acceptabilité sociale des grands événements sportifs est de plus en plus au centre des réflexions. Comment les habitants de l'Île-Saint-Denis vivent-ils l'aventure olympique ?

Mohamed Gnabaly : Quand nous nous sommes lancés dans l'aventure, nous étions très prudents. Je préside une équipe municipale écologiste qui portait un regard hostile. Mais dès le début, nous avons présenté Paris 2024 comme des Jeux pour la population et la transformation du territoire. Les travaux sont très durs, mais ils montrent que notre territoire change et qu'au final, c'est pour nous. Ils sont donc acceptés. Nous serons la seule ville de France à offrir une place à chaque habitant pour une épreuve olympique,

nous avons porté l'idée que ce sont des Jeux avec et pour les habitants. Il y a naturellement des anti-JO, comme partout, mais la grande majorité est plutôt neutre ou favorable, et se demande ce qu'on y gagne au quotidien. Nous vivons aussi une chose difficile : tout ce qui dysfonctionne dans la ville est renvoyé aux Jeux.

Localtis mag : Quelles questions vous posez-vous encore à huit mois des Jeux ?

Mohamed Gnabaly : Je me questionne sur un aspect négatif des Jeux qui apparaît aujourd'hui : l'augmentation des prix de l'immobilier. J'ai mis en place un mécanisme pour maîtriser les prix des logements neufs, mais je ne maîtrise pas l'ancien. L'autre question est de s'assurer que cet événement bénéficie à l'ensemble du territoire et à tout le monde. C'est ça que l'on va devoir travailler pour totalement réussir les Jeux. C'est en partie dans nos mains avec notre capacité à créer un schéma directeur cohérent sur la commune mais aussi à l'échelle du département. On doit encore travailler avec l'ensemble des collectivités.

Localtis mag : Le chantier ne sera donc pas terminé quand s'éteindra la flamme olympique...

Mohamed Gnabaly : Non, la réussite pleine des Jeux se jouera encore à l'horizon 2026 ou 2030. Il faut réussir l'après-Jeux et l'héritage. ●



FINANCEMENT DU ZAN

L'AMF formule vingt propositions



L'Association des maires de France (AMF) a publié le 24 octobre 20 propositions pour « répondre aux besoins de financement des collectivités liés à l'atteinte de l'objectif ZAN » ou zéro artificialisation nette. Evaluation des surcoûts, renforcement de l'aide à l'ingénierie, clarification des aides de l'Etat, réorientation de certains dispositifs fiscaux, régulation des prix du foncier : autour de ces cinq axes, les mesures préconisées visent à financer le nouveau modèle économique induit par la trajectoire ZAN.

📍 Publié le 25 octobre 2023 par Anne Lenormand, Localtis

Après de premières propositions, formulées en décembre 2022, qui ont alimenté les débats parlementaires jusqu'à l'adoption de la loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux, l'Association des maires de France (AMF) repart à l'offensive sur le financement de l'ob-

jectif de zéro artificialisation nette (ZAN) en publiant le 24 octobre 20 nouvelles propositions.

« Si la loi du 20 juillet dernier répond à certaines interrogations d'ordre juridique et institutionnel, elle renvoie à la loi de finances pour 2024 le débat sur sa dimension financière et fiscale », justifie l'AMF. Pour l'association d'élus, l'objectif ZAN visant à réduire de moitié la consommation d'espaces d'ici à

2031 en vue d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, est jugé « depuis l'origine » « indissociable de la mise en place d'un nouveau modèle économique, financier, et fiscal puissant et incitatif, sur le long terme ». Car à ses yeux, les conséquences de cet « impensé » sont déjà présentes : spéculation et rétention foncières, blocage des projets, absence de vision stratégique sur les futurs modèles économiques de la construction, etc.

BESOIN D'INGÉNIERIE

Les propositions faites par l'AMF, très critique depuis deux ans vis-à-vis de ce dispositif né de la loi Climat et Résilience, s'articulent autour de cinq axes. Pour évaluer les surcoûts associés au ZAN, l'association demande que l'on développe des observatoires à l'échelle nationale et locale « afin d'analyser l'évolution du coût du foncier et ajuster les outils financiers

et fiscaux ». Deuxième axe de propositions : « renforcer l'aide à l'ingénierie pour les communes et intercommunalités ». L'AMF demande ainsi un renforcement de la valorisation des compétences et des ressources humaines en matière d'urbanisme et de la capacité des services déconcentrés de l'Etat à accompagner les collectivités dans leurs démarches liées au ZAN. Parallèlement, elle propose une majoration et une révision des critères d'octroi de la dotation générale de décentralisation (DGD) « afin que l'Etat participe aux coûts liés à l'ingénierie dans l'élaboration des documents de planification ». L'AMF réclame également pour les communes et intercommunalités « un accès accru aux outils de l'aménagement et aux opérateurs via la création d'établissements publics fonciers dotés d'une fiscalité sanctuarisée ». Elle souhaite ainsi « une meilleure couverture nationale » des EPF et voir leur capacité d'intervention renforcée « pour faire face à l'augmentation des coûts ».

DES AIDES DE L'ETAT « À CLARIFIER »

L'AMF avance également plusieurs propositions pour « clarifier les aides, fonds et programmes de l'Etat et garantir leur caractère pluriannuel ». Elle demande d'abord « des précisions et de la transparence » sur les modalités d'affectation du Fonds vert, en organisant son fléchage via les commissions

DETR, « au moins pour définir les règles et principes généraux d'attribution et de répartition », ainsi qu'une revalorisation des enveloppes « en fonction des enjeux prioritaires locaux ». Elle appelle aussi à « replacer la contractualisation dans la réalité des enjeux s'imposant aux communes et intercommunalités » car selon elle, ces dispositifs « ne favorisent que les projets 'prêts à sortir' et créent des effets d'aubaine ». Elle demande aussi un soutien de l'Etat pour financer certaines exonérations et abattements incitatifs décidés par les communes et intercommunalités lorsqu'ils relèvent de la solidarité nationale (ZAN, logement social, etc.).

RÉORIENTATION DE DISPOSITIFS FISCAUX

Quatrième axe de propositions : la réorientation de certains dispositifs fiscaux « pour financer les surcoûts et libérer le foncier ». Reprenant des propositions émises par le conseil des prélèvements obligatoires en octobre dernier et par la Convention citoyenne pour le climat, l'AMF demande à son tour que les différentes taxes sur les logements vacants soient transformées « en une véritable taxe du bloc communal ». En parallèle, elle souhaite une réforme de la taxe sur les résidences secondaires « afin de la rendre accessible à davantage de communes ». Elle considère aussi comme une « piste intéressante » la ma-

joration de la taxation des plus-values sur la cession des terrains nus devenus constructibles « en prévoyant des exonérations au regard du critère qualitatif du projet ».

Toujours au chapitre de la fiscalité, les élus du bloc communal souhaitent la réinstauration – en le simplifiant – du versement pour sous-densité (VSD), ainsi qu'une réforme et une majoration de la taxe d'aménagement afin de l'adapter au ZAN. Rejoignant là encore l'avis du Conseil des prélèvements obligatoires qui recommandait d'envisager des taux variables de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) en fonction du caractère artificialisant des opérations immobilières, ils proposent en outre de réformer ce dispositif en faveur du bloc communal. Ils proposent également d'articuler l'évolution des aides à l'investissement locatif (dispositif Pinel, Denormandie, etc.) avec le ZAN et d'augmenter l'intérêt fiscal et économique à renaturer, faire des opérations de renouvellement urbain, d'amélioration du cadre de vie, de recyclage du foncier, de décarbonation de l'aménagement, etc.

RÉGULATION DES PRIX DU FONCIER

Enfin, un dernier pan de propositions porte sur la régulation des prix du foncier. Les élus demandent ainsi une « sécurisation juridique » des clauses et outils visant à lutter contre la spéculation à destination des maires et présidents d'intercommunalité, tels que des chartes, par exemple. Ils proposent de poursuivre la réflexion pour proposer un mécanisme de régulation sur la base du volontariat des communes et intercommunalités et de mettre en place des outils fonciers ou fiscaux innovants permettant, par exemple, de dissocier le foncier et le bâti – du type bail réel solidaire – afin de faire baisser le prix des logements. Ils appellent également à renforcer les contacts entre les élus et les offices notariaux pour accélérer les procédures de récupération foncière (biens sans maître, biens en l'état d'abandon). ●





Bastien Eclimont

REPENSER LES COURS DES ÉCOLES POUR AGIR en faveur du climat et de la biodiversité

par **Bastien Eclimont**, Économiste de l'environnement - Mission économie de la biodiversité - CDC Biodiversité

La question des performances énergétiques est au cœur des préoccupations des collectivités territoriales. En cette période de vacances scolaires, les enjeux sanitaires et économiques liés à la rénovation du bâti scolaire apparaissent comme prioritaires. L'État s'est engagé sur ces questions avec la récente publication d'un guide à destination des décideurs, détaillant plusieurs mesures pour atteindre 10 000 écoles rénovées d'ici 2027. Si la rénovation thermique est considérée comme le principal levier d'action, les travaux de végétalisation et désimperméabilisation des cours scolaires font l'objet d'un soutien renforcé. Alors que la disparition de la biodiversité française est un enjeu à présent bien identifié, il convient d'orienter les maîtres d'ouvrages massivement vers ces solutions en rappelant les différents bénéfices associés.

LE SYSTÈME ÉDUCATIF N'EST PAS ÉPARGNÉ PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La fin d'année scolaire 2022 avait été marquée par une canicule historique, obligeant les futurs bacheliers à composer sous une température pouvant atteindre localement plus de 40°C. Cette année, c'est la rentrée des classes qui a été marquée par une vague de chaleur tardive, avec des températures équivalentes dans plusieurs départements. Ces événements extrêmes, nous rappellent que le système éducatif n'est pas épargné par le changement climatique. Le manque de données sur les risques locaux encourus, ainsi que la diversité d'acteurs disposant de leviers pour y répondre, ont participé à rendre difficile la mise en place d'un constat à l'échelle nationale. Néanmoins, face à ces incidents à répétition qui dégradent les conditions d'apprentissage, il est urgent d'adapter les infrastructures scolaires pour permettre aux futures générations de continuer à étudier dans des conditions acceptables.

DES SOLUTIONS AVANTAGEUSES

Si les infrastructures éducatives peuvent être exposées à des vulnérabilités, ces dernières disposent de multiples leviers pour y faire face, en particulier en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature (SfN). Il s'agit d'actions visant à « protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés, pour relever directement les enjeux de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et des avantages pour la biodiversité ».¹ Parmi la multitude de sites pouvant abriter une SfN, les écoles, collèges et lycées font l'objet d'un intérêt tout particulier. En effet, le ministère de l'Éducation nationale recommande une surface de récréation équivalente en moyenne à 5m² par élève en école maternelle/primaire, 4m² au collège, et entre 1 et 1,5 m² au lycée. Ces infrastructures constituent donc un véritable réservoir foncier à ne pas négliger. Rien que dans la ville de Paris, plus de 70 hectares sont consacrés à ces équipe-

ments. De plus, ces projets peuvent offrir de nombreux co-bénéfices. Ils participent à familiariser les élèves à la biodiversité et à sa préservation, à offrir de nouvelles possibilités pédagogiques pour les enseignants, et s'intègrent donc parfaitement dans une démarche d'amélioration des conditions de vie des populations. Ces projets de renaturation des espaces (modification du revêtement, intégration de zones de pleine terre, végétalisation, système de gestion des eaux de pluies) favorisent ainsi le maintien des fonctionnalités écologiques (production de biomasse, infiltration et épuration des eaux, support de biodiversité...). Ce sont ces fonctions qui permettront la production de services écosystémiques répondant à l'enjeu d'adaptation (régulation du climat, régulation de l'eau, régulation de l'érosion, modération des événements extrêmes). Au moment où 94% de la population française juge important, si ce n'est crucial, de se mobiliser pour protéger et restaurer la biodiversité², ces initiatives offrent de nouvelles pistes pour préserver les éco-

systèmes, tout en réduisant l'exposition des territoires aux risques climatiques.

LA QUESTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Pour une collectivité qui souhaiterait mettre en œuvre un projet, plusieurs étapes sont à respecter. Un état des lieux des enjeux énergétiques, climatiques, ainsi que la réalisation d'un inventaire écologique et paysager sont nécessaires à l'identification des vulnérabilités du site et des opportunités d'actions. Cette analyse doit s'accompagner d'une revue des différents documents de planification (SCRE, PGRI, PCAET, PLU) pour s'assurer de la cohérence du projet vis-à-vis du contexte territorial. Il existe encore une incertitude concernant la comptabilisation de la renaturation partielle de ces réserves foncières dans le cadre de l'objectif de zéro d'artificialisation nette (ZAN). En effet, le décret N°2022-763 du 29 avril 2022 ne stipule pas de surface minimale pour considérer une désartificialisation mais des projets de décrets instaurant un seuil minimal de surface sont en cours d'études.

Si les cours de récréation et les préaux peuvent permettre de répondre à des enjeux environnementaux, ces derniers sont soumis à des documents d'urbanisme visant à garantir la sécurité des élèves³. Ces projets, en respectant ces impératifs de sécurité, peuvent s'inscrire dans une logique éducative et d'amélioration du cadre de vie des élèves. Pour cela, la diversité de facteurs à prendre en compte qu'ils soient écologiques (perméabilité des sols, mise en place de continuité écologique, lutte contre les îlots de chaleurs) ou sociaux (accès aux personnes à mobilité réduite, diversification des possibilités pédagogiques) nécessite la mise en place d'un processus participatif d'identification

des besoins. Dans un souci d'intégration de l'ensemble des enjeux, les équipes pédagogiques qui mobiliseront au quotidien ces infrastructures doivent être associées au projet par la collectivité. C'est par ce processus que les options techniques sélectionnées seront les plus à même de répondre aux problématiques posées⁴.

DES PERSPECTIVES IMMÉDIATES DE DÉVELOPPEMENT

Plusieurs sources de financement existent pour soutenir ces projets. Les maîtres d'ouvrages peuvent ainsi recourir à un financement public dans le cadre d'une dotation de soutien à l'investissement local ou par le biais du Fonds vert qui subventionne des actions de renaturation de villes et villages. S'ajoute à cela la mobilisation d'établissements publics comme les Agences de l'eau ou l'ADEME, qui, au titre de leurs compétences peuvent co-financer certains projets. Enfin, la Banque des Territoires dans le cadre du programme ÉduRénov mobilise deux milliards d'euros de prêts, ainsi que 50 millions d'euros de crédits d'ingénierie pour financer la rénovation de 10 000 écoles sur les cinq prochaines années.

Si une partie des ressources mobilisables sont aujourd'hui destinées à l'enjeu d'efficacité énergétique, le volume de financement disponible ainsi que les conditions d'allocation laissent généralement une marge de manœuvre aux acteurs pour permettre d'intégrer les solutions d'adaptation fondées sur la nature dans leurs projets. Dans un contexte où 98% des personnes interrogées ignorent toujours la signification de ce concept⁵, la multiplication de renaturation partielle des cours d'écoles, pourrait constituer un vecteur de diffusion des SfN au sein de la population.

Les enseignements tirés des différents projets déjà réalisés, nous offrent déjà de nouvelles pistes d'intégration de ces solutions, replaçant ainsi la biodiversité au cœur de notre processus de transition écologique. Il revient à présent aux acteurs décisionnaires de s'en saisir, de proposer et d'innover dans une logique de préservation des fonctionnalités écologiques pour répondre aux enjeux du changement climatique. ●

¹ UICN (2016)

² OFB (2023)

³ Observatoire National de la Sécurité et de l'Accessibilité des établissements d'enseignement (2019).

⁴ Karam G., Chaniat M., Hendel M., Royon L., (2022) *Evaluation thermique de matériaux de revêtement des cours d'OASIS.*

⁵ ACTeon et Gece (2021). *Étude auprès des habitants.*

L'AUTEUR

Économiste de l'environnement au sein de la Mission économie de la biodiversité de CDC Biodiversité depuis 2022, Bastien Éclimont est diplômé du Master d'économie et d'évaluation du développement et de la soutenabilité de l'université Paris-Saclay. Ayant eu l'occasion d'effectuer plusieurs missions en lien avec la transition écologique des territoires, il s'est depuis spécialisé sur la biodiversité et son intégration dans les modèles économiques. Il réalise depuis des études portant sur la comptabilité écologique, les solutions d'adaptation fondées sur la nature, et participe au développement d'une méthodologie d'évaluation de l'impact sur la biodiversité du budget des régions.

VOIR LA TOTALITÉ DE L'AVIS DE L'expert
SUR LE BLOG CAISSE DES DÉPÔTS
WWW.CAISSEDESDEPOTS.FR/BLOG

Entretien avec **Alain Chrétien** maire de Vesoul et vice-président de l'AMF

“ En matière de foncier industriel, « il faut anticiper les besoins » ”



📍 *Propos recueillis par Emilie Zapalski, pour Localtis*

Avec les nouvelles contraintes environnementales, difficile pour les collectivités territoriales de disposer de foncier pour accueillir des entreprises, et particulièrement celles du domaine industriel qui ont besoin de beaucoup de surface. La communauté d'agglomération de Vesoul a anticipé la question, investissant dans une zone d'activité de 40 hectares il y a plus de dix ans. Mais même cette zone ne suffira pas à répondre aux besoins des entreprises dans le cadre du mouvement de réindustrialisation enclenché ces dernières années au niveau national et local. Alain Chrétien, maire de Vesoul et président de la communauté d'agglomération de Vesoul, vice-président de l'AMF, nous détaille ses projets en la matière.

Localtis *mag* : Que pensez-vous de la loi relative à l'industrie verte du 23 octobre 2023 et notamment de la réintroduction de l'avis conforme des élus pour les projets d'intérêt national majeurs ?

Alain Chrétien : Nous sommes très heureux d'avoir été entendus. Au départ, la réponse était négative, mais après négociation, l'avis conforme des maires au démarrage a été réintroduit au Sénat à travers un amendement repris en commission mixte paritaire. C'est un point essentiel pour nous : c'est le maire qui donne le top départ de la procédure. C'est extrêmement important. Rien ne peut se faire en termes de réindustrialisation sans les maires. Nous sommes à 100% favorable à la réindustrialisation du pays et à la sobriété foncière et nous sommes habitués à gérer

les injonctions contradictoires au bénéfice de l'intérêt général et de l'environnement.

Localtis *mag* : Quelles sont vos attentes en matière de législation et de réglementation pour la réindustrialisation ?

Alain Chrétien : Cette loi intervient après beaucoup d'autres textes (Reconquête de la biodiversité, Climat et Résilience, Accélération de la production d'énergies renouvelables / ENR, ZAN...) qui permettent de régir les relations entre les pouvoirs publics et la nature et d'atteindre un équilibre entre préservation de l'environnement et réindustrialisation. Nous espérons que cet environnement juridique est maintenant stabilisé. Il y a des mesures à long terme sur le financement, la réorientation de

l'épargne des Français, à moyen terme avec de nouvelles obligations pour les entreprises, et à très court terme concernant les modifications des documents d'urbanisme. Nous espérons que l'État simplifie et réduise encore les procédures. Nous avons aussi une inquiétude concernant les critères environnementaux utilisés dans le cadre de la commande publique. Il faut faire attention à ne pas faire peser sur les PME des critères trop exigeants. Elles n'ont pas forcément les moyens d'audit des grandes entreprises. Attention à ne pas restreindre les marchés publics aux seules grandes entreprises.

Localtis mag : Concernant Vesoul, quelle est la situation en matière de réindustrialisation ?

Alain Chrétien : Notre territoire dispose d'une locomotive à travers le groupe Stellantis qui fournit en pièces détachées l'ensemble des sites de France, d'Europe et du monde. L'unité logistique s'étend sur 130 hectares. Avec la loi Climat et Résilience et le ZAN, nous avons réalisé un recensement des zones vacantes disponibles. L'agence économique régionale Bourgogne-Franche-Comté a réalisé ce dia-

gnostic qui révèle que nous avons 1,5% de vacance économique, soit sur 100 m², 1,5 m² disponible. Vesoul n'a plus de foncier disponible depuis longtemps. Heureusement, nous avons anticipé les choses. Nous avons cherché très tôt, dès 2013, à réhabiliter du foncier ancien mais aussi à créer de nouveaux espaces économiques, en l'occurrence une zone d'activité de 40 hectares sur le secteur Echenoz-Sud, près du rond-point de Valleriois-Lorioz sur la RN57. Mais il a fallu dix ans pour acquérir les terrains, obtenir les autorisations, contracter les prêts... C'est une procédure qui est très longue : dix ans entre la première décision et le début des travaux ! Les entreprises, elles, n'attendent pas, elles partent ailleurs. Et avec les nouvelles règles, aujourd'hui, cette zone ne pourrait pas voir le jour.

Localtis mag : À quel type d'entreprises cette zone est-elle destinée ?

Alain Chrétien : Étant proche des axes routiers, cette zone attire le secteur de la logistique. Nous essayons toutefois de limiter les emprises foncières, et nous allons même rétablir de la biodiversité sur cette zone, avec des plantations de

haies, d'arbres et des zones humides. En attendant qu'elle soit disponible, nous tentons de nous débrouiller, avec des friches réhabilitées, comme les anciens abattoirs devenus zones de services avec une dizaine d'entreprises dont des organisations publiques sur 1,5 hectare. Il y a aussi l'ancienne scierie devenue manufacture de maroquinerie, avec l'installation de MDL, la Manufacture du Lac, qui compte 150 salariés. Cette friche industrielle était en déshérence depuis quinze ans. Ces transformations existent mais cela nous a coûté très cher. Pour les abattoirs, il a fallu dépolluer, enfouir les terres polluées, sur des sites classés. On est à un coût de 70 à 80 euros le mètre carré tout compris, contre 20 euros le mètre carré s'il s'agit d'une zone non polluée ou non réhabilitée. Cela n'a rien à voir en termes de coût. Il y a aussi des acteurs multiples à mettre d'accord. Ce n'est pas simple. Puis parfois, nous avons dû refuser des entreprises de taille significative par manque de foncier.

Localtis mag : Quelles sont vos perspectives dans le domaine du foncier industriel ?

Alain Chrétien : Il faut que nous anticipions les besoins. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette zone de 40 hectares. Il faut que nous continuions à réfléchir à une extension, que l'on fasse de la veille active sur les terrains industriels qui se libéreraient. Il doit y avoir une relation particulière entre la collectivité et les entreprises, car il faut anticiper les départs, les reconversions, avec les entreprises qui vivent et qui meurent. Il faut suivre cette évolution du foncier déjà occupé.

Il me semble aussi qu'il y a un sujet sous-évalué, celui des sites naturels de compensation et de restauration. À travers cette démarche volontaire de réhabilitation de sites naturels dégradés, on peut avoir des droits à construire supplémentaires. En gros, il s'agit de prendre de l'avance via la renaturation sur les terrains que l'on va construire par la suite. C'est une démarche très embryonnaire qui mériterait d'être développée. ●



© onid CC BY-SA 4.0



© Adobe stock

LA PLACE DE L'INDUSTRIE dans les zones rurales

Les recettes de l'OCDE pour améliorer le programme Territoires d'industrie

📍 Publié le 19 octobre 2023, par Emilie Zapalski pour Localtis

À partir de deux Territoires d'industrie français, l'OCDE analyse la place de l'industrie dans les zones rurales dans une note publiée en septembre 2023. À l'approche de la seconde phase du programme, elle avance quelques pistes d'amélioration : mieux l'évaluer, renforcer le portage mixte (public-privé) des projets et favoriser l'innovation.

Dans une note sur « *L'avenir de l'industrie manufacturière rurale* » publiée en septembre 2023, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) prend appui sur le cas français et notamment le dispositif des Territoires d'industrie (TI), pour analyser le développement de l'industrie dans les zones rurales. L'OCDE s'est penchée plus spécifiquement sur deux Territoires d'industrie pour identifier les bonnes pratiques et faire quelques préconisations d'amélioration : le TI interdépartemental Gers/Tarn-et-Garonne en région Occitanie et le TI Haut-Jura dans le département du Jura, en région Bourgogne-Franche-Comté. Première observation générale : l'industrie, qui représente 12,5% de l'emploi en France, est 1,7 fois plus présente dans le milieu rural que l'ensemble de l'activité privée hors agriculture. Elle y représente

près de 31% de l'emploi. « *Cela s'explique principalement par la répartition géographique des ressources mobilisées par les entreprises, explique l'OCDE, ainsi que par leurs besoins en matière d'utilisation et d'expansion des sols, qui sont moins coûteux dans les zones rurales.* » Le poids du rural dans les effectifs de l'industrie varie toutefois selon les secteurs d'activité : les trois secteurs les plus présents en milieu rural sont les autres industries extractives (67%), le travail du bois (61%) et l'industrie du cuir et de la chaussure (53%).

UNE MISE EN ŒUVRE HÉTÉROGÈNE DU PROGRAMME « DANS ET PAR LES TERRITOIRES »

La note détaille ensuite l'identité industrielle des deux territoires pilotes. D'un côté, le Haut-Jura, territoire industriel

“ L’innovation et la coopération doivent être favorisées par une stratégie de clusters pour lier les entreprises d’un même secteur sur un même territoire, avec des instituts de recherche, des centres de formation, des services financiers... ”

historique avec des activités manufacturières telles que la lunetterie et l’horlogerie, qui a su maintenir son activité industrielle au cours des deux dernières décennies et toujours aujourd’hui. De l’autre, le Gers et le Tarn-et-Garonne, dont la part de l’emploi industriel est inférieure à celle du Haut-Jura, portée par deux secteurs industriels majeurs que sont l’agroalimentaire et l’aéronautique. Le Gers a connu une augmentation de son activité industrielle entre 2000 et 2017, alors que le Tarn-et-Garonne voyait la tendance diminuer sur la même période.

Concernant le programme TI, l’OCDE estime qu’il « permet de créer une dynamique territoriale autour de l’industrie, de créer un dialogue public-privé, de renforcer les liens entre les acteurs industriels du territoire, de soutenir un grand nombre d’initiatives et de projets, d’aider les entreprises qui rencontrent des difficultés et de soutenir la formation, l’innovation et les filières industrielles d’avenir ». Mais le programme fait face à deux enjeux : une mise en œuvre hétérogène « dans et par les territoires » et des difficultés rencontrées par les entreprises industrielles des deux TI étudiés, notamment en matière de recrutement.

Pour améliorer le dispositif, l’OCDE propose de renforcer l’évaluation, le suivi et l’encadrement des TI, à travers un cadre d’évaluation ou référentiel sur la base d’indicateurs comparables, à appliquer au niveau de chaque TI entre les acteurs locaux (chef de projet, industriels, intercommunalités, CCI, région, services déconcentrés de l’État), et au niveau national pour un pilotage d’ensemble. Des outils comme les services Dataviz et les fiches projets Territoires d’industrie (Fipti) proposés par la Banque des Territoires sont cités en exemple. L’OCDE

propose toutefois d’aller plus loin avec l’élaboration d’une plateforme en ligne dans laquelle chaque TI pourrait renseigner l’état d’avancement et les résultats de chaque projet réalisé ou prévu, et son plan d’actions.

ENCOURAGER UN PORTAGE PLUS MIXTE DES PROJETS

L’OCDE estime aussi qu’il faut encourager un portage plus mixte des projets. Dans la première phase (2018-2021), 55% des projets ont été portés par des acteurs publics et 31% par des acteurs privés. Seuls 14% des projets ont bénéficié d’un portage mixte. La deuxième phase du programme pourrait ainsi inciter les TI à développer davantage de projets portés simultanément par des acteurs publics et privés à travers une « prime » en financement d’ingénierie.

La mise en place de guichets uniques pour chaque TI permettrait aussi selon l’OCDE de favoriser la mutualisation des informations pour aider les industriels et acteurs locaux à se repérer dans la multitude d’informations disponibles sur les dispositifs d’aide et d’accompagnement existants.

L’innovation et la coopération des TI doivent être favorisées, estime l’OCDE, par une stratégie de clusters pour lier les entreprises d’un même secteur sur un même territoire, avec des instituts de recherche, des centres de formation, des services financiers... « En développant des clusters dans des secteurs industriels dynamiques, tels que la fabrication de vélos dans le Gers avec la Vélo Vallée ou la lunetterie dans le massif du Jura, les TI renforcent leur capacité d’innovation, leur attractivité et identité locale, la qualité des emplois, ou la diversification de leur économie, détaille la note, tout en contribuant à un développement inclusif, durable et équitable. »

Quant à la question du recrutement, une des difficultés auxquelles les entreprises industrielles ont à faire face, elle doit être davantage traitée à travers une amélioration de la « marque employeur » des entreprises, des campagnes d’attractivité des métiers en tension dans les TI et des visites d’entreprises pour les étudiants et les candidats pendant le processus de candidature.

L’OCDE liste enfin des recommandations spécifiques sur l’industrie en France. Elle recommande ainsi de simplifier les demandes d’aides en ligne face à la hausse des prix de l’électricité et de soutenir les innovations de production pour faire face à cette hausse. La coopération avec les territoires voisins, la Suisse dans le cas du Haut-Jura par exemple, comme ce qui existe entre le TI Gers/Tarn-et-Garonne et la métropole toulousaine, pourrait aussi être renforcée. ●



LE GOUVERNEMENT MET LES GAZ sur les bornes de recharge

📍 Publié le 27 octobre 2023, par Frédéric Fortin, MCM Presse pour Localtis

Alors que l'électrification du parc de véhicules routiers s'intensifie, le gouvernement a présenté le 27 octobre un plan d'actions afin d'atteindre 400.000 points de recharge ouverts au public d'ici 2030. Il entend notamment faire en sorte que l'ensemble du territoire soit couvert par des schémas directeurs territoriaux de déploiement des infrastructures de recharge d'ici l'an prochain. Une mesure qui semble opportune à l'heure où certains, parmi lesquels Sylvain Laval, co-président de la commission transports de l'AMF, alertent sur le risque de fracture territoriale en la matière.

A lors que l'électrification du parc de véhicules routiers s'intensifie – un véhicule neuf sur cinq immatriculé en septembre était 100% électrique –, le gouvernement a présenté le 27 octobre un plan en faveur du déploiement des bornes de recharge électriques, avec pour ambition d'atteindre 400.000 points de recharge ouverts au public d'ici 2030 (contre environ 110.000 aujourd'hui), dont au moins 50.000 en recharge rapide. Un objectif qui s'inscrit notamment dans le cadre de la réglementation européenne, et plus particulièrement du règlement dit Afir récemment adopté.

INCITATIONS ET CONTRAINTES

Pour y parvenir, Agnès Pannier-Runacher et Clément Beaune ont notamment annoncé plusieurs mesures de soutien financier au déploiement de ces bornes. Le programme Advenir, porté par l'association Avere-France et financé grâce au mécanisme des certificats d'économie d'énergie, sera ainsi doté de 200 millions d'euros supplémentaires sur la période 2024-2027. Son accès sera en outre élargi au résidentiel collectif, aux bornes en voirie pour les « recharges du quotidien » et à la recharge pour poids-lourds. Le crédit d'impôt relatif à l'acquisition et l'installation de bornes de recharge à domicile sera, lui, porté de 300 à 500 euros. Et 10 millions d'euros seront mobilisés par le gouvernement et l'Ademe

pour équiper les petites stations-service indépendantes (un appel à projets dédié sera ouvert à partir du 1^{er} janvier prochain). S'agissant des recharges en voirie, le gouvernement rappelle en outre que le bouclier tarifaire mis en place l'an dernier pour limiter l'impact de la hausse des prix de l'énergie sera prolongé l'an prochain.

Le gouvernement prévoit par ailleurs de renforcer les règles de pré-équipement des bâtiments, résidentiels ou non, pour tenir compte des évolutions en cours de la directive performance énergétique des bâtiments. En outre, un arrêté précisant les taux minimums de places accessibles aux personnes à mobilité réduite parmi l'ensemble des points de recharge en voirie des collectivités devrait être publié dans les prochains jours.

PLANIFICATION

Le gouvernement entend également définir d'ici la fin de l'année un « schéma national des sites de raccordement haute puissance des stations de recharge », incluant notamment les aires des grands

axes routiers ou les sites privés, en complément des exigences du règlement Afir.

Il veillera aussi à la poursuite du développement des schémas directeurs territoriaux de déploiement des infrastructures de recharge (Sdirve), prévus dans le cadre de la loi LOM, avec pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire d'ici la fin de l'année prochaine. Pour y parvenir, il rappelle que des dispositifs de financement ont été mis en place par la Banque des Territoires. Le gouvernement entend en outre initier un travail de mise à disposition de données du foncier public disponible susceptible d'accueillir ces infrastructures de recharge. De même, il prévoit l'établissement, avec les acteurs concernés, d'un schéma du réseau de points de charge nécessaires aux professionnels du transport, tant de marchandises que de voyageurs, et ce, que ce soit au dépôt, à destination et en itinérance.

NÉCESSAIRE COORDINATION

Intervenant la veille sur ce sujet des bornes de recharge devant les membres de l'as-

“ Il faut savoir quels sont et où sont les besoins. Il est impossible et déraisonnable de déployer des bornes de recharge partout. ”



© stock.adobe.com

sociation Équilibre des énergies (EdEn), Sylvain Laval, maire de Saint-Martin-le-Vinoux, co-président de la commission transports de l'Association des maires de France (AMF) et président du syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise, a précisément insisté sur l'importance de « *poser tous les enjeux de la mobilité électrique* » dans ces Sdirve (schémas directeurs territoriaux de déploiement des infrastructures de recharge). « *Il faut savoir quels sont et où sont les besoins. Il est impossible et déraisonnable de déployer des bornes de recharge partout* », explique-t-il, en ajoutant que ces bornes « *ne doivent pas être nécessairement sur l'espace public. On se gare le plus souvent sur des espaces privés : domicile, lieu de travail, espace commercial. . . Tout ne pourra pas reposer sur les collectivités* ». D'où la nécessité selon lui que ces dernières ne déterminent pas ce schéma « *dans leur coin* ». Il attire également l'attention sur le fait que « *l'on ne rechargera pas tous et toujours de la même manière* », distinguant la nécessité de « *privilégier les recharges lentes à domicile, sur les parkings relais. . .* » et « *les recharges à forte puissance sur les autoroutes, par exemple* ».

RISQUE DE FRACTURE TERRITORIALE

Si l'élu souligne que contrairement à ce que l'on pourrait penser, « *les zones rurales peu denses sont aujourd'hui plutôt mieux dotées que les villes* », notamment du fait de « *leur appartenance à des syn-*

dicats d'énergie locaux qui ont amorcé le mouvement en posant une borne sur la place du village », il pronostique un rapide renversement de la situation. « *Ce n'était pas jusqu'ici la priorité des villes, mais vu leur force de frappe importante, elles vont rapidement résorber leur retard* », pronostique-t-il. S'il ne doute pas qu'avec la maturité du marché, les opérateurs ne manqueront pas d'équiper les centres urbains, il craint à l'inverse que les territoires ruraux ne soient abandonnés, alors qu'ils sont déjà les moins bien lotis en matière de mobilité. Et de relever, à propos des ZFE-m, que leur impact « *est plus fort à l'extérieur de la zone. Or le système est construit pour ceux qui habitent au sein de la zone, qui sont ceux qui bénéficient déjà de solutions alternatives beaucoup plus nombreuses que les autres. Faire sans la voiture, c'est facile en ville. Mais pas à 30km, où il n'y a pas d'autre réponse* ».

DES NORMES CONTREPRODUCTIVES

Pour autant, les obstacles ne manqueront pas non plus en ville. Sylvain Laval relève ainsi que si l'installation de points de recharge à domicile ne devrait guère poser de difficulté dans le monde rural ou dans les zones pavillonnaires, il en ira autrement pour les immeubles collectifs, faute d'espace, qui constitue globalement le principal point bloquant. « *On veut tout faire : des pistes cyclables, élargir les trottoirs, déployer des bornes de recharge, rendre toutes les places accessibles aux per-*

sonnalités à mobilité réduite, alors que l'espace est contraint », met en garde l'élu. Il déplore au passage « *la rigidité des normes françaises* », qui paradoxalement « *ralentissent un mouvement qu'elles entendent accélérer* », et la longueur des procédures — « *Il faut dix ans pour sortir une ligne de tramway* » —, qui oblitèrent selon lui la crédibilité des élus.

LOGIQUE DU TOUT OU RIEN

Il conteste en outre la pertinence du « *tout électrique tout de suite* ». Il prend l'exemple des transports en commun, pour lesquels « *s'il est évident qu'il faut sortir du diesel, l'approche doit être différente car le sujet n'est pas suffisamment mature et l'électricité ne répond pas, pour l'instant, à l'ensemble des besoins* », plaidant ainsi pour que « *le gaz et le biogaz soient permis en transition* ». Or « *le discours est très faiblement audible au niveau européen, où l'on est adepte du tout ou rien* », déplore-t-il. Il prend aussi l'exemple de l'aide aux particuliers pour qu'ils délaissent leurs vieux véhicules polluants : « *Si vous êtes un foyer modeste, vous ne pouvez pas acheter un véhicule électrique neuf tout de suite. Aider à l'achat d'un véhicule thermique d'occasion, mais plus récent, est une bonne réponse* », estime-t-il. Soulignant la complexité des transformations à conduire, Brice Lalonde, président d'EdEn, opine, alertant à son tour sur « *le risque d'un retour en arrière* » induit par la tentation de la « *surenchère* » : « *Le mieux est l'ennemi du bien* », assure-t-il. ●

À LA CAMPAGNE, le trajet domicile-travail a augmenté de moitié en vingt ans

📍 Publié le 31 mai 2023, par *Emilie Zapalski pour Localtis*

Les trajets domicile-travail ont augmenté de moitié en vingt ans en zone rurale, d'après l'étude de l'Insee publiée le 25 mai 2023. Un phénomène dû à la périurbanisation et à la concentration des emplois dans les pôles. L'emploi augmente moins vite dans l'espace rural tandis que la population active y croît deux fois plus vite que dans l'urbain.

En zones rurales, le trajet domicile-travail a augmenté de moitié en vingt ans, les habitants effectuant chaque jour près de 320 millions de kilomètres aller et retour contre 200 millions en 1999. Dans une étude publiée le 25 mai 2023, l'Insee indique ainsi que la distance médiane entre le domicile et le travail pour les actifs ruraux s'établit à 13 km en 2019, soit 4 kilomètres de plus qu'en 1999, contre 2,3 kilomètres pour l'ensemble des actifs en emploi. Cette augmentation est due à la périurbanisation et à la concentration de l'emploi dans les pôles urbains. « En effet, l'emploi augmente moins vite dans l'espace rural que dans l'espace urbain entre 1999 et 2019 (+10% contre +16%), précise l'Insee, dans le même temps, la population active en emploi croît deux fois plus vite dans le rural que dans l'urbain (+21% contre +11%), notamment dans les zones périurbaines ». Et l'augmentation du trajet est surtout portée par les actifs résidant dans l'espace rural et travaillant dans une zone urbaine. Elle va de pair avec la baisse du nombre de personnes qui vivent et travaillent dans la même commune. Un phénomène particulièrement observé

dans l'ensemble du rural, et de manière plus accentuée encore dans les bourgs ruraux non périurbains que dans ceux périurbains. « Les actifs occupés habitant dans un bourg rural non périurbain sont d'ailleurs les plus concernés par l'allongement de la distance domicile-travail (+5 km en vingt ans), souligne l'étude, même si ce sont eux qui effectuent dans l'ensemble les plus courts trajets parmi les ruraux, du fait d'une plus grande part d'actifs qui restent travailler dans leur commune de résidence ».

DES TRAJETS EN FORT ALLONGEMENT DANS LE GRAND SUD-OUEST

A noter, les trajets domicile-travail se sont fortement allongés pour les actifs ruraux à proximité du grand Sud-Ouest, en particulier dans les départements du Gers (+7 km), du Tarn-et-Garonne (+6 km) et des Pyrénées-Orientales (+5 km). L'étude explique que pour ces territoires, la part d'actifs en emploi restant travailler dans leur commune rurale de résidence a tendance à diminuer (-15 points en vingt ans), avec le repli de l'emploi agricole. Un allongement

qui s'observe aussi près de Bordeaux (+8 km en Gironde), à la suite d'une baisse importante du nombre d'actifs ruraux girondins en emploi vivant et travaillant dans la même commune. A l'inverse, en Corse, la distance domicile-travail n'a augmenté que de 2 km en vingt ans alors qu'elle était la deuxième plus élevée en France métropolitaine hors Ile-de-France pour les actifs en emploi résidant dans le rural (9 km). Le nombre d'actifs ruraux en emploi résidant et travaillant dans la même commune diminue mais moins qu'ailleurs.

Assez logiquement, la distance médiane s'allonge notamment pour les cadres qui effectuent de plus longs déplacements que la moyenne (18 km en 2019 contre 13 km vingt ans avant), et particulièrement ceux qui habitent dans les bourgs ruraux non périurbains, les professions intermédiaires et les ouvriers hors agricoles. « En revanche, la distance médiane est stable pour les agriculteurs et ouvriers agricoles : 2 km pour la moitié d'entre eux, en 2019 comme en 1999 », insiste l'Insee.

Ces données posent la question du coût du transport, des émissions de gaz à effet de serre et de l'offre de transports en commun puisque les trajets sont la plupart du temps effectués en voiture. Elles amènent à revisiter les enjeux liés à la relocalisation de l'emploi dans l'espace rural. « Cependant depuis le début de la crise sanitaire, la fréquence des trajets a pu diminuer à la faveur du développement du télétravail », indique positivement l'Insee. ●

L'augmentation du trajet est surtout portée par les actifs résidant dans l'espace rural et travaillant dans une zone urbaine.

Les élus locaux sont sur tous les fronts : aménagement urbain, industrialisation, accès aux soins, revitalisation, développement durable... Illustration et retours d'expérience de Montigny-Lès-Cormeilles (95), Douai (59), Sainte-Bazille (47), Decazeville Communauté (12) et Gourbeyre (971).



© DR

COMMENT MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES (95) transforme sa zone commerciale en centre-ville

📍 Publié le 12 octobre 2023, par Michel Tendil, Localis

Alors que le programme Action cœur de ville s’ouvre aux entrées de ville et quartiers de gares, que le gouvernement lance un programme de requalification des zones commerciales de périphérie, certaines communes ont pris de l’avance. C’est le cas de Montigny-lès-Cormeilles, dont le retour d’expérience a été présenté, le 10 octobre, lors des Rencontres Cœur de villes à Avignon.

La zone commerciale de la Patte d’Oie d’Herblay, située en partie sur la commune de Montigny-lès-Cormeilles (Val-d’Oise), est l’archétype de ces alignements de « boîtes à chaussure » tant décriées aujourd’hui, avec des locomotives comme Carrefour, Leroy Merlin... le tout sur un boulevard relié à l’autoroute. La commune de 21.000 habitants a connu un « choc urbain » dans les années 60-70, sur le modèle des villes nouvelles qui promettaient un avenir radieux. « De 5.000 habitants en 1960, elle est passée à 15.000 cinq ans plus tard

(...). Elle a été rattrapée par l’urbanisation », a expliqué son maire, Jean-Noël Carpentier, le 10 octobre, lors d’une « masterclass » organisée dans le cadre des Rencontres Cœur de ville à Avignon. Lorsqu’il parvient aux commandes de la ville en 2009, il réalise que ce modèle de développement est enrayé. « Je sentais bien que ça n’allait plus, il y avait beaucoup de vacance commerciale, des changements d’enseignes... » Quand tombe, en 2010, cette célèbre une de Télérama sur la « France moche », il y voit le portrait-robot de sa ville. Le sujet n’est pas nouveau : en 2003, l’architecte urbaniste

David Mangin évoquait déjà dans « La France franchisée » l’enlaidissement des périphéries de villes françaises. Alors en voyant David Mangin, quelques semaines plus tard, dans l’émission Complément d’enquête, le maire décide de l’appeler pour lui exposer ses difficultés et trouver des solutions. L’architecte l’avertit : « Ce sera dur et long. »

«TOUT EST PENSÉ POUR LA BAGNOLE»

Treize ans plus tard, la ville est engagée dans un vaste projet de transformation de cette zone. L’enjeu : en faire un véritable

centre-ville, alors que Montigny en est dépourvu. Ce qui implique de s'attaquer à un linéaire commercial d'1,5 km (sur les 5 km que couvre la zone à cheval sur plusieurs communes), de restructurer 30 hectares (dont 20 de voirie) pour en faire un quartier habité, avec 900 logements à construire d'ici 2030, une école (prévue en 2025), des espaces verts (20.000 mètres carrés)... « *Aujourd'hui, dans cette zone, tout est pensé pour la bagnole, vous avez des centaines de panneaux publicitaires, les sols sont totalement imperméabilisés, ce sont des boîtes à rendement à l'architecture très pauvre, il n'y a pas un arbre, c'est le désert* », se désole l'élu.

On mesure l'ampleur du chantier, alors que 3.000 emplois sont concernés. « *Ce n'est pas qu'un sujet technique, c'est très humain, derrière vous avez des boulots, des familles, il faut un accompagnement, beaucoup de partenariat* », poursuit-il. Mais Montigny a pu recevoir le soutien du Cerema dans le cadre d'un appel à projets lancé par le ministère de la Cohésion des territoires en 2017 sur le thème « *Repenser la périphérie commerciale* », aux côtés de trois villes aujourd'hui intégrées dans le programme Action cœur de ville - Limoges, Saint-Pierre de la Réunion et Thiers - et deux autres agglomérations situées en périphérie de métropoles - Vitrolles et Rognac, dans les Bouches-du-Rhône, et Saint Quentin-en-Yvelines. Entre-temps, Vitrolles et Rognac se sont retirées en raison d'un désaccord poli-

tique. Les lauréats ont pu bénéficier d'une enveloppe de 150.000 euros pour financer des études. Le Cerema est intervenu sur cinq piliers : la stratégie de territoire, la gouvernance, l'insertion paysagère et architecturale, la mixité des usages et la faisabilité du projet (montage économique, diagnostic foncier, évaluation de la « *dureté foncière* », c'est-à-dire la plus ou moins grande capacité des propriétaires à vendre ou céder du terrain...).

« PERSONNE N'Y CROYAIT RÉELLEMENT, À CETTE POSSIBILITÉ DE MUTER »

« *La première chose à faire c'est avoir un plan guide qui va structurer le projet, donner un objectif à la zone, démontrer que c'est possible. Personne n'y croyait réellement, à cette possibilité de muter* », conseille Jean-Noël Carpentier.

Pour Nicolas Gillio, du Cerema, le portage politique du projet est capital, notamment pour surmonter les difficultés avec les propriétaires. La participation des habitants est « *un plus* ». Selon lui, la stratégie de territoire, c'est par exemple : « *Comment agir sur la périphérie sans que cela ne se fasse au détriment du centre-ville ?* » Une question qui ne se pose pas pour le cas de Montigny qui vise au contraire à créer un centre. Mais qui, au moment où le gouvernement lance son plan de requalification des zones commerciales et où la nouvelle phase du programme Ac-

tion cœur de ville s'ouvre aux entrées de villes, est parfois un sujet de préoccupation. À cet égard, le président de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Christophe Bouillon, a profité de ces rencontres pour rassurer : « *Il ne s'agit pas d'avoir plusieurs cœurs, ce serait la pire des choses. (...) Mais il s'agit de faire en sorte que les entrées de ville soient des quartiers de vie* », a-t-il souligné devant les maires rassemblés dans la salle du conclave du palais des Papes.

UN PARTENARIAT POUR SURMONTER LES DÉFICITS

Jean-Noël Carpentier insiste aussi sur l'importance du partenariat entre l'État, le Cerema, l'établissement public foncier et aujourd'hui une foncière. Le gros problème, selon lui, vient du financement de ces opérations « *forcément déficitaires* ». « *C'est un foncier vivant, qui coûte, il va falloir indemniser les commerces qui vont s'en aller* », explique le maire. Mais il faut aussi débloquer de la trésorerie « *tout de suite* » pour mener à bien les opérations à court terme, comme la création de l'école qui a nécessité le rachat d'un magasin, soit 7 millions d'euros de foncier. « *C'est du déficit pur.* »

Pour l'aider à surmonter ces difficultés, Montigny a été choisie pour servir de premier démonstrateur du partenariat noué en décembre dernier entre la foncière commerciale Frey, la Banque des Territoires et CDC Habitat visant à « *transformer les entrées de ville commerciales en nouveaux quartiers à usages mixtes* ». Ils ont créé un nouvel outil de portage foncier d'une capacité de 200 millions d'euros baptisé « *Repenser la ville* ». La foncière va acquérir des locaux, gérer les phases transitoires, notamment les baux en place, privilégier autant que faire se peut des relocalisations sur place...

Les trois actionnaires de Repenser la ville estiment que sur 243 zones commerciales de périphérie des 21 plus grandes aires urbaines françaises, il existe un gisement de foncier artificialisé de 55.000 hectares. Ce qui, à l'heure du zéro artificialisation nette, devient capital pour construire du logement. ●



© L35

LA BEI FINANCE l'usine de batteries de Douai (59)

📍 Publié le 17 octobre 2023, par Michel Tendil, Localis

La Banque européenne d'investissement prend sa part dans la course mondiale aux batteries électriques : elle vient d'annoncer apporter 450 millions d'euros sous forme de prêts au projet de l'usine de Douai porté par le groupe sino-japonais AESC. Elle avait déjà annoncé intervenir à hauteur de 600 millions d'euros pour l'usine de la start-up grenobloise Verkor, à Dunkerque.

La Banque européenne d'investissement (BEI) vient d'annoncer qu'elle allait financer à hauteur de 450 millions d'euros la construction de la gigafactory de batteries pour voitures électriques de Douai, qui doit ouvrir en 2025. Porté par le groupe sino-japonais AESC, le projet sera installé sur ElectriCity, le pôle de production de voitures électriques de Renault. D'une capacité de 9 GWh dans sa phase initiale, cette méga-usine permettra de sortir « 200.000 voitures électriques par an », avant d'augmenter progressivement sa capacité pour atteindre « une production de 24 GWh à 30 GWh/an d'ici 2030, grâce à la réalisation de trois expansions planifiées », indique la BEI, dans un communiqué du 12 octobre.

Cette première phase mobilisera un investissement total d'1,3 milliard d'euros « avec la création de quelque 1.200 emplois directs dans les trois prochaines années et jusqu'à 3.000 emplois à l'horizon 2030 », poursuit-elle. L'intervention de la BEI prendra la forme de 337,2 millions d'euros de prêts directs au projet et 112,8 millions d'euros de prêts indirects aux banques commerciales participantes. La Banque des Territoires avait annoncé, le 2 octobre, qu'elle allait investir 73 millions d'euros en quasi-fonds propres dans le projet. « Nous voulons implanter des usines qui servent à un développement durable de notre économie : passer à l'ère du tout électrique, acquérir le savoir-faire pour en être capable, c'est cela, s'inscrire dans le temps long », avait alors déclaré son directeur, Olivier Sichel.

Les batteries produites à Douai équipe-



© Franck ORIGNIUM/FEA

ront notamment les futures modèles Echo (nouvelle R5) et 4Ever, petit SUV électrique inspiré de la célèbre 4L, produits par Renault.

VALLÉE DE LA BATTERIE

Le site de Douai fait partie des quatre grands projets d'usines de batteries en France, constituant la « vallée de la batterie », toutes situées dans la région Hauts-de-France, qui doivent notamment répondre à l'interdiction des moteurs thermiques d'ici à 2035 et à rattraper le retard vis-à-vis de pays comme la Chine. La première d'entre elle a été inaugurée en grande pompe le 30 mai à Billy-Berclau (Pas-de-Calais), sur le site d'Automotive Cells Company (ACC), coentreprise de Stellantis, TotalEnergies et Mercedes. Elle a été soutenue à hauteur de 1,3 milliard d'euros par les États français et allemand.

Plus récemment, le 14 septembre, la start-up grenobloise Verkor a annoncé avoir bouclé un tour de table pour une usine à Dunkerque qui doit ouvrir en 2025, réunissant plus de 2 milliards d'investissements : 850 d'investissements privés, 650 millions d'euros de subventions publiques et 600 millions de prêts de la BEI.

Le quatrième projet, également situé à Dunkerque, est porté par le taiwanais ProLogium pour une ouverture prévue en 2026. Son coût : 5 milliards d'euros dont une subvention d'1,5 milliard d'euros de l'État français.

En tant que banque du climat de l'UE, la BEI indique avoir « déjà participé au financement de plusieurs gigafactories de batteries en Europe comme l'usine géante et pionnière de Northvolt à Skellefteå, dans le nord de la Suède à partir de 2018 ». ●



EXPERIENCES TERRITOIRES

La **base d'Expériences Territoires** présente les réalisations de communes et d'intercommunalités ou tout autre projet au service d'un territoire, dans une logique de répliquabilité.

Cette base d'expériences a pour objectifs de :

- Proposer un benchmark territorial
- Mettre en lumière des actions en réponse à un enjeu stratégique
- Apporter des références, des idées, des ouvertures et les contacts.

Pour en savoir plus, voir

<https://www.banquedesterritoires.fr/liste-des-experiences-territoires>

LE BASSIN DU MARMANDAIS TISSE SA TOILE MÉDICALE (47)

📍 Publié le 12 janvier 2023, par Emmanuelle Stroesser pour Territoires Conseils

Installé dans les locaux de l'ancienne mairie de Sainte-Bazeille, le centre de santé de Bazeille est une pièce du puzzle construit par les élus, pour assurer l'offre de soins sur ce territoire. Ce dispositif vient en appui d'un contrat local de santé et son volet santé mentale.



© Claire DE MARCCHI

Autour de Bazeille, sur les 29 communes de la partie ouest du bassin marmandais, 15 000 habitants sont sans médecin référent. L'ouverture du Centre de santé du bassin Marmandais répond donc à un vrai besoin. Ce centre complète le maillage du territoire de Val de Garonne, qui compte déjà trois maisons de santé pluri-professionnelles (Tonneins, Le Mas d'Agenais et Clairac), et un autre centre de santé (pour le bassin Tonnein-quois).

Depuis ce mois d'octobre, la sonnerie du téléphone résonne de manière incessante. « *Cela peut atteindre 100 coups de fil en deux heures* » souffle Christine Voinot, présidente de l'association du Centre de santé du bassin Marmandais. Pour elle, c'est bien le signe que le centre répond à un réel besoin. Elle n'en doutait pas vraiment. Car c'est elle qui était à la manœuvre, à la communauté d'agglomération, en tant qu'élue en charge de la santé, et adjointe aux affaires sociales de Ba-

zeille, pour lancer et piloter une politique visant à mailler le territoire en offre de soins de proximité.

Le centre de Bazeille va également participer à développer des actions de prévention, et notamment pour ce qui concerne la santé mentale. « *Un centre d'intérêt démultiplié depuis la crise sanitaire* » insiste la présidente. La communauté d'agglomération Val de Garonne a lancé un contrat local de santé, avec un volet « *santé mentale* ». Le

tout compose le volet Santé de l'agglomération, construit et mis en œuvre en coopération avec les différents acteurs santé du territoire.

2,5 TEMPS ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

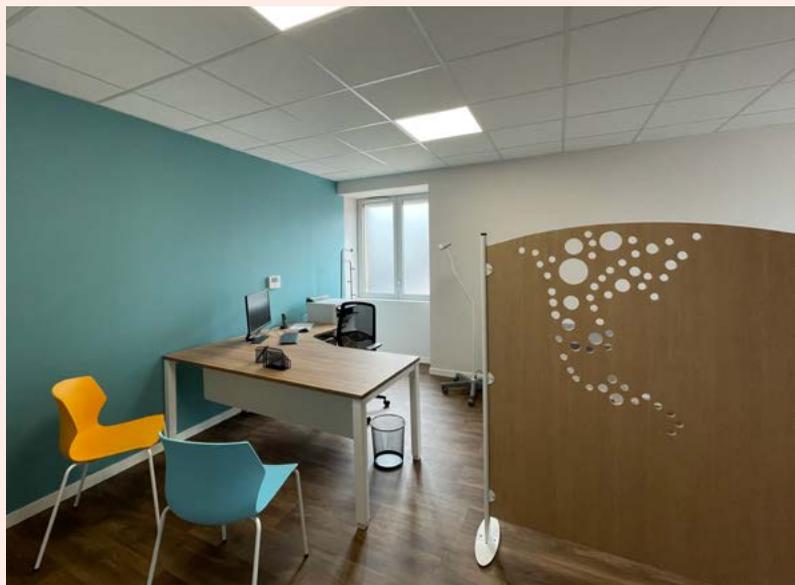
Deux médecins, d'anciens libéraux, exercent dans ce nouveau centre de santé, sur des temps choisis (de 36 et 31 heures). « *C'est l'un des critères qui attire des médecins : ne plus avoir à travailler les week-ends et avoir une demi-journée dans la semaine* », assure Christine Voinot.

Le duo est épaulé par un autre médecin généraliste, retraité, qui assure 20 heures hebdomadaires de consultations. « *Un autre retraité est intéressé pour nous rejoindre peut-être deux jours par semaine en 2023* » indique la présidente. Des soutiens qui sont les bienvenus !

Un centre de santé peut être porté par différentes structures ou collectivités, « *nous avons cette fois choisi une association pour aller plus vite* », explique l'ancienne élue. Elle avait participé au conseil d'administration du premier centre de santé, créé sur le territoire de Tonneins. L'association du centre de santé du bassin marmandais a été créée en 2020 sur ce modèle.

L'AGGLOMÉRATION EN APPUI

L'agglomération accompagne le projet sans soutien financier ni logistique, « *mais avec un rôle qui s'inscrit dans la coordination et la mise en réseaux* ». Et « *voit évidemment avec intérêt et bienveillance toutes ces initiatives pour lutter contre la désertification médicale* ». L'agglomération figure d'ailleurs dans le conseil d'administration de l'association porteuse du centre de santé, comme membre de droit aux côtés de la commune de Sainte-Bazeille, du Centre hospitalier intercommunal de Marmande-Tonneins, et des membres actifs représentant la population et les professionnels de santé, médico-sociaux et sociaux (personnes/usagers ou orga-



© Claire DE MARCHI

nismes privés) ainsi que des membres honoraires, qui ont rendu ou qui rendent encore des services à l'association.

FINANCEMENT PAR L'ACTIVITÉ

L'activité générée par les médecins doit assurer le financement de la structure : loyer, charges, etc. Le centre de santé est installé dans l'ancienne mairie Sainte-Bazeille, qui a été réaménagée. La commune l'a mise à disposition gratuitement les premiers mois d'activité, jusqu'en janvier 2023. « *Les aides de l'ARS nous ont donné les moyens pour aménager et assurer les premiers mois* » précise la présidente (voir encadré). « *Nous savons que nous serons juste à l'équilibre, c'est pourquoi nous ne pouvons pas offrir encore une rémunération à la hauteur de ce que nous souhaiterions, mais nous avons mis à disposition un logement.* » La zone ne figure pas parmi les zones dites prioritaires de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine. Mais cela n'a pas empêché de répondre à un appel à projet de l'ARS en août 2019. Cet appel a été déterminant pour pouvoir concrétiser le centre de santé de Bazeille. La candidature a été retenue en décembre 2019. Les deux années Covid ont mis en suspens le projet, relancé par l'élue en 2021. ●

75 000 EUROS POUR DÉMARRER

L'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine a accordé une subvention de 75 000 euros pour le lancement du centre de santé. Cela a permis d'équiper en informatique, mobilier et matériel médical (pour 40 000 euros). Le reste (35 000 euros) doit permettre de payer les premières charges et salaires avant les rentrées générées par l'activité médicale du centre. La commune de Sainte-Bazeille a pris en charge les travaux d'aménagement de la structure. Les dépenses de fonctionnement (location du bâti à la mairie, charges de personnel, etc.) sont assumées par l'association de gestion du centre de santé.

**UNE EXPÉRIENCE À RETROUVER
SUR LA PLATEFORME
[BANQUEDESTERRITOIRES.FR/](https://banquedes territoires.fr/)
LISTE-DES-EXPERIENCES-
TERRITOIRES**

LE STREET-ART POUR UNE NOUVELLE IDENTITÉ DE TERRITOIRE (12)

Publié le 24 octobre 2023, par Véronique Berrien pour Territoires Conseils



© DR

Decazeville, Aubin, Cransac-les-Thermes, Viviez, Firmi, Livinhac-le-Haut, Boisse-Penhot en Aveyron... Le parcours permanent de Street Art développé par Decazeville Communauté ose une démarche inédite. Autour d'un art urbain méconnu des habitants, il transforme l'identité d'un territoire marqué par la perte de ses mines et de la sidérurgie. Du noir du charbon aux couleurs du Street Art, histoire d'une revalorisation réussie.

Peinture murale figurant un enfant lisant adossé à un faon. Sur le côté on peut lire « *j'aurais voulu être mineur pour extraire des pierres précieuses non pas dans la terre mais dans le cœur des gens* » © DR

Pour Francis Cayron, maire de Boisse-Penhot et vice-président en charge de l'action culturelle de Decazeville Communauté : « *Bien entendu, il y a eu des réticences et il y en a parfois encore dans la population, mais devant le succès de cette aventure*

culturelle et artistique qui fait découvrir notre territoire, nous avons voulu la développer dans les villages ruraux, au-delà de Decazeville, la ville centre ». Converties par les milliers de visiteurs qui le parcourent chaque année, de nouvelles communes demandent maintenant à rejoindre le parcours permanent des œuvres de Street Art. Pour cela, elles proposent des sites à la communauté de communes et prennent en charge la préparation des murs et le coût de la nacelle car « *il importe que tous les acteurs contribuent* ». Parfois ce sont des entreprises, comme à Boisse-Penhot où une filiale de Figeac Aéro a autorisé l'utilisation d'un réservoir d'eau attenant à l'usine et finance la nacelle et l'hébergement de l'artiste. « *Sur les*

8 000 véhicules qui passent chaque jour sur l'axe Brive Méditerranée, beaucoup verront l'œuvre et quelques-uns s'arrêteront », poursuit l'élu. Les deux autres murs du village, mis à disposition par la mairie, sont situés le long du Vélo Route du pays decazeillois : « nous déployons les créations selon un circuit logique que suivent, notamment, les autobus scolaires ou de personnes âgées ».

ACCULTURATION DES HABITANTS

Sur le fond, rien n'est laissé au hasard non plus : la création des œuvres est l'occasion de faire référence à l'histoire du pays. À Boisse-Penchot par exemple, l'un des bâtiments est celui de la société de joute givordine, pratiquée de longue date sur le Lot. Chaque création est l'occasion de partager dans les visites guidées ou sur les dépliants de l'office du tourisme, l'histoire du lieu. Par ailleurs, un important travail de pédagogie a été déployé, dès le premier festival Mur Murs en 2019, avec des conférences auprès du public scolaire (des classes primaires au lycée), la diffusion de plusieurs films (salles pleines) sur le sujet au cinéma de la ville. « On veut que la population apprenne et connaisse cet art », explique Nicolas Viala, médiateur culturel de Decazeville Communauté. Plusieurs classes ont aussi été associées à la création des œuvres.

Le travail de lobbying auprès des commerçants et patrons d'entreprises, sensibles à cette volonté de rendre le territoire plus beau et attractif, a débouché sur la création d'un fonds de dotation de 53 000 €, auquel s'est ajouté le soutien du Département (40 000 €) et le fonds européen Leader, soit un total de 153 000 € pour lancer la première édition.

Au sein des services, il s'est agi aussi d'expliquer ce que cette discipline apporte au territoire. « Le Street Art, c'est aussi de l'urbanisme », résume Nicolas Viala qui a repéré plusieurs lieux abîmés et manquant de lumière, même s'il insiste par ailleurs : « nous sommes très attentifs à ne pas saturer l'espace public ». La mobilisation des services de l'urbanisme, de l'économie, du social et du tourisme

joint, joints à celui de la culture a créé un écosystème puissant pour porter ces premières réalisations.

DU STYLE ET DE LA MAÎTRISE

Côté artistes, chacun est accueilli 6 à 7 jours environ, le temps de la création, logé, nourri et rémunéré. « Il ne s'agit pas d'une commande publique », précise le médiateur. Pourtant l'exigence est forte : complètement libre de sa création, l'artiste est choisi pour la maîtrise de son art, son style, sa capacité à comprendre et revaloriser le site, et à être en lien avec les habitants. Résultat : 23 œuvres créées sur les murs de Decazeville en 2019, avec une grande variété de styles : anamorphose, fresque, art abstrait, trompe-l'œil... L'une d'entre elles, éphémère, a particulièrement marqué les esprits, et les cœurs : Saype, artiste internationalement reconnu pour sa sensibilité poétique, a peint avec des matériaux biodégradables les 10 000 m² de La Découverte, dernière mine à ciel ouvert, fermée en 2000. L'œuvre, dessinée dans l'herbe, représentait un enfant jouant avec différents objets liés à l'écologie, l'ensemble monumental évoquant le changement d'air. Pour cet ancien pays minier, des couleurs et de l'air respirable symbolisent la transformation.

Le succès est immédiat et immense : 110 000 personnes viennent voir les œuvres, qui suscitent des reportages télé, des photographes venus de France et d'ailleurs, des pages dans les magazines spécialisés et sur les réseaux sociaux. Les objectifs sont alors atteints : les habitants expriment leur fierté, parfois leur émotion, de vivre dans une ville reconnue belle par d'autres ; tous les publics, tous âges confondus, profitent des créations ; les friches urbaines sont réinvesties et valorisées ; restaurants et hôtels affichent quasi complet ; bref, la ville se projette vers l'avenir.

DES ŒUVRES DANS LES 12 COMMUNES

Francis Cayron ne le cache pas : « d'ici à la fin de notre mandature, nous souhaitons que chaque commune figure dans

le parcours de Street Art ». Déjà, Aubin (3 800 habitants), Cransac-les-Thermes (1 440 habitants), Viviez (1 230 habitants), Firmi, Livinhac-le-Haut accueillent des œuvres. Au total, 41 murs sont mis en valeur, tandis que ceux de Boisse-Penchot sont en cours de préparation. À Livinhac-le-Haut (1 130 habitants), l'artiste Ememem, « chirurgien du macadam », est venu déposer dans les nids-de-poule du village, des mosaïques récupérées. Même si le budget annuel (environ 50 000 €) est plus faible qu'au démarrage, « l'important est la souplesse pour rémunérer les artistes selon leur pertinence pour notre territoire et leur popularité », estime Francis Cayron qui se dit « impressionné par l'engagement des artistes » (deux ont travaillé gratuitement), et qui reconnaît volontiers que l'expertise et l'engagement de l'équipe culture sont pour beaucoup dans la réussite de cette entreprise singulière. ●

LES CHIFFRES DE MURMURS

- 41 murs valorisés
- 180 000 visiteurs depuis 2019
- 50 000 € de budget

**UNE EXPÉRIENCE À RETROUVER
SUR LA PLATEFORME
BANQUEDESTERRITOIRES.FR/
LISTE-DES-EXPERIENCES-
TERRITOIRES**

UNE STRATÉGIE POUR FAIRE DE **GOURBEYRE** (971) UN TERRITOIRE DE DEMAIN

📍 Publié le 4 avril 2023, par Marjolaine Dihl pour Territoires Conseils

Pour lutter contre le chômage chez les jeunes et l'exode des actifs qui frappent son territoire, au sud de la Guadeloupe, la commune de Gourbeyre mène depuis près de dix ans une stratégie de développement durable. La recette : allier transition économique avec transition écologique.

Comme bon nombre de collectivités de Basse-Terre, au sud de la Guadeloupe, la commune de Gourbeyre est confrontée à l'exode de ses actifs vers des lieux de travail éloignés. Elle est aussi marquée par un fort taux de chômage parmi les jeunes. Un phénomène qui s'accompagne d'effets collatéraux : étalement de l'habitat, atteinte aux zones agricoles, démultiplication des déplacements motorisés...

UNE FEUILLE DE ROUTE

Pour inverser la tendance, Gourbeyre a amorcé dès 2014 une stratégie de développement durable. Son objectif : stimuler l'activité économique en combinant l'apprentissage tout au long de la vie, l'innovation et l'utilisation créative des technologies de l'information. Baptisée Gourbeyre territoire de demain (et labellisée en 2015 par la fondation Territoires

de demain) cette démarche a permis d'engager une dynamique associant la société civile et les acteurs économiques locaux. En 2017, la ville a également reçu le label Territoire à énergie positive pour la croissance verte.

En 2019, elle a obtenu la reconnaissance de ses bonnes pratiques en matière de préservation et de valorisation de son environnement à travers le dispositif Territoire Engagé pour la Nature (TEN). En 2020, la commune est lauréate de l'appel à projets continuités cyclables ; puis en 2021, de l'appel à projets de l'Office Français de la Biodiversité Atlas de la biodiversité communale en partenariat avec le Parc National de la Guadeloupe.



Reprise par la nouvelle équipe municipale, en 2020, cette démarche s'est peu à peu structurée. Cela s'est d'abord traduit par un projet de territoire articulé autour de quatre axes de transition : écologique et énergétique (mobilités inclusives et durables, énergies propres et gestion des déchets), alimentaire et agricole (via l'adhésion au Projet Alimentaire Intercommunal de la CAGSC et la Définition de sa Stratégie alimentaire de proximité fondée sur la relocalisation de la production tout en développant la synergie interacteurs, interproductions dans une logique de circuits courts), numérique (déploiement de la Wifi4, soutien aux porteurs de projets numériques), et économique (en valorisant l'économie « verte » et « bleue » notamment via l'opération Odyssea Blue Routes).



© Etreneilli C. BY/CSA 4.0

DES PROJETS EMBLÉMATIQUES

« La priorité, c'est l'activité économique, souligne le maire, Claude Edmond. C'est la transition économique qui diffuse vers toutes les autres transitions. Elle oblige tous les autres secteurs à bouger. » En témoigne, la réhabilitation de l'Habitation des Jésuites à Bisdary. Lancée par la ville, elle vise à restaurer le patrimoine mais

aussi à créer une maison de la mémoire et de la biodiversité. « Au-delà de l'aspect patrimonial et culturel, il s'agit de préserver les atouts naturels du territoire », ajoute l' élu. Autre projet emblématique : Le Tiers Lieu numérique inauguré en 2019. C'est une structure communale dédiée au désenclavement numérique. Elle met à la disposition des opérateurs économiques des outils informatiques dont un Fab Lab, des espaces de coworking et

des bureaux privatifs qu'ils peuvent louer suivant leurs besoins. Parallèlement, elle offre au grand public les moyens de lutter contre l'illectronisme, aux usagers des services publics, les outils pour accomplir leurs formalités dématérialisées.

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE

Pour porter ces projets, la collectivité s'est dotée d'une Mission innovation territoriale (MIT). Sous forme de direction territoriale à part entière, cette équipe (une directrice, une cheffe des projets innovants, une chargée de mission « attractivité du territoire », une chargée de mission « biodiversité » et deux gardes du littoral) fonctionne en mode projet. Elle répond aux appels à projets, monte les dossiers de financement, développe des actions auprès du grand public et des scolaires « pour insuffler à la population une véritable culture de l'environnement », explique l'équipe, avant d'évoquer son rôle d'interface « avec l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le domaine de l'environnement, de l'amélioration des connaissances naturalistes, de la préservation et de la valorisation des espaces naturels avec lesquels la ville construit des politiques contractuelles et partenariales : Parc National de la Guadeloupe, Conservatoire du Littoral, Office National des Forêts, DEAL, l'Agence des 50 pas géométriques de Guadeloupe, les associations de protection de l'environnement... »

S'il reste encore difficile de mesurer l'impact de cette stratégie de transition, le maire voit d'ores et déjà émerger un élan nouveau : « Il y a les initiatives de la commune, mais nous recevons aussi beaucoup de demandes de porteurs de projets allant en ce sens » ●

UN ENSEMBLE DE PROJETS

Parmi les nombreux projets lancés dans le cadre de cette stratégie de développement durable, on peut citer les opérations suivantes :

- > Renouvellement de 7 km de réseau d'eau potable sur Gourbeyre. Coût total : 1,54 million d'euros (financement Office français de la biodiversité, État et Office de l'eau)
- > Constitution de réserves d'eau de pluie pour suppléer aux défaillances du réseau public d'eau potable : équipements des bâtiments communaux de citernes et pose de citernes mobiles dans les quartiers
- > Gestion de 253 hectares de fonciers des Monts Caraïbes en collaboration avec le Conservatoire du littoral. Via ce plan de gestion, contractualisé sur une durée de 30 ans, des parcelles ont été mises à la disposition des acteurs de l'agroforesterie. La collectivité impulse la vente en circuit court « de la fourche à la fourchette » pour l'agriculture.
- > Odyssea Blue Routes : lancé entre novembre 2017 et octobre 2021, ce projet a représenté un budget de 6,5 millions d'euros (dont 75 % financés par le FEDER). C'est une déclinaison locale d'un projet transnational d'éco-tourisme. ●

**UNE EXPÉRIENCE À RETROUVER
SUR LA PLATEFORME
[BANQUEDESTERRITOIRES.FR/](https://banquedes territoires.fr/)
LISTE-DES-EXPERIENCES-
TERRITOIRES**

“ ENSEMBLE ”

La Banque des Territoires confirme son engagement aux côtés des collectivités locales : parce que « la transformation écologique et la cohésion sociale sont les deux faces d'un seul et même défi », elle prévoit en effet de mobiliser plus de 90 milliards d'euros d'ici 2028 pour soutenir les projets de transformation écologique et de cohésion dans les territoires.



La Banque des Territoires prévoit plus de 90 milliards d'euros sur 5 ans pour « des territoires plus verts et plus solidaires »

La Banque des Territoires, qui constitue l'un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts, prévoit de mobiliser une enveloppe de plus de 90 milliards d'euros d'ici à 2028 pour « mettre l'écologie en action et favoriser la cohésion des territoires », a-t-elle annoncé le 8 novembre en présentant son nouveau plan stratégique. Au total, ces 90 milliards seront mobilisés via « 16 mesures phares », dont le déploiement de 56,5 milliards « pour créer du logement social et abordable », précise le communiqué de la Banque des Territoires.

📍 Publié le 8 novembre 2023, par Anne Lenormand, Localtis

« **N**otre conviction est que la transformation écologique et la cohésion sociale sont les deux faces d'un seul et même défi auquel doivent répondre les territoires, a déclaré Olivier Sichel, directeur de la Banque des Territoires et directeur général délégué du Groupe Caisse des Dépôts, cité dans le communiqué. Après cinq premières années de structuration, de mise en œuvre d'une nouvelle méthode pour servir les collectivités locales et nos autres partenaires, ce nouveau plan nous donne les moyens de décupler notre impact rapidement pour répondre aux enjeux des territoires. »

Huit mesures concernent la transition écologique proprement dite. 1,2 milliard d'euros sont destinés à accompagner l'adaptation des territoires aux effets du changement climatique, 16,8 milliards à « accélérer la réhabilitation du parc public de logements », 1,5 milliard d'euros à « accompagner la mise en place du nouveau mix énergétique décarboné », 1,3 milliard d'euros pour « accélérer le basculement vers une mobilité décarbonée », 1,8 milliard d'euros pour « contribuer à préserver la ressource en eau, en quantité et en qualité », 180 millions d'euros pour « accompagner la transition alimentaire des territoires », à travers plus de 200 projets, 350 millions d'euros pour « accompagner des projets locaux de prévention, collecte, réemploi



et valorisation des déchets » et 900 millions d'euros pour « accompagner le développement territorial dans la trajectoire de la sobriété foncière ».

Huit autres mesures visent à « favoriser la cohésion sociale dans les territoires » : outre les 56,5 milliards d'euros pour « créer du logement social et abordable », 240 millions d'euros visent à faciliter « l'accès aux services publics pour tous grâce au réseau France services et à l'inclusion numérique », 3,8 milliards d'euros à « favoriser l'accès au droit et à la justice grâce à la digitalisation » ; 2,1 milliards d'euros à « dynamiser

l'activité économique des territoires en développant les compétences et un immobilier tertiaire plus écologique », 900 millions d'euros à « réindustrialiser les territoires et maîtriser les impacts environnementaux de l'industrie », 3,3 milliards d'euros à « soutenir l'habitat des personnes âgées ou en perte d'autonomie sous toutes ses formes », 400 millions d'euros à « accompagner les acteurs territoriaux à piloter leurs politiques publiques par une gestion durable et souveraine de la donnée ». Une dernière mesure concerne la lutte contre les déserts médicaux, dont les objectifs sont « en cours de définition ». ●

RÉHABILITATION-EXTENSION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE de la commune de Saint-Etienne-du-Valdonnez (48)

La Banque des Territoires accompagne, le projet d'extension et rénovation de l'école attenante à la mairie de Saint-Etienne-du-Valdonnez dans le cadre de son programme de rénovation énergétique des bâtiments scolaires, EduRénov. Ce programme, mis en œuvre par la Banque des Territoires en partenariat avec l'Etat, a pour ambition de massifier la rénovation énergétique des écoles, collèges et lycées.

La Banque des Territoires soutient le projet de la commune de Saint-Etienne-du-Valdonnez avec un financement de 200 k€ et confirme ainsi son engagement en faveur de territoires plus durables. Le projet d'agrandissement-réhabilitation prévoit en priorité l'aménagement de l'école par la création d'une classe supplémentaire et d'une cantine fonctionnelle adaptée aux effectifs. Des travaux d'extension et d'aménagement des locaux de la partie Mairie sont également envisagés.

Le bâtiment actuel accueille d'une part les locaux de l'école communale et la cantine, d'autre part ceux de la mairie. Il n'est plus adapté aux effectifs de l'école ni aux exigences des services publics.

Les travaux prévoient de :

- Remplacer la chaudière au fioul par une chaudière à granulés de bois produits localement
- Remplacer les menuiseries extérieures déperditives de la zone mairie par des menuiseries performantes
- Isoler le plafond du R+2 du bâtiment ancien en rampant de toiture
- Isoler les murs extérieurs et les murs pignon de la partie bâtiment ancien (zone mairie)
- Mettre en place des robinets thermostatiques au niveau des radiateurs existants
- Mettre en place un système de ventilation simple flux
- Mettre en place une correction acoustique dans les salles de classe

- Création de faux-plafonds pour intégrer par la suite de nouveaux équipements (luminaires LED, bouches d'extraction de ventilation)

Avec ce projet, la commune entend réduire de plus de 50% la consommation énergétique des bâtiments visés (182 kWhep/an/m² avant travaux - 78 kWhep/an/m² après travaux) et diminuer significativement les émissions de gaz à effet de serre. La fin des travaux est prévue pour le mois d'août 2024.

Partenaire privilégiée des collectivités territoriales, la Banque des Territoires se mobilise pour accélérer les projets de rénovation des bâtiments les plus énergivores et améliorer la performance énergétique de ces derniers. L'objectif du programme EduRénov est d'accompagner les collectivités territoriales à atteindre 40 % d'économie d'énergie en accompagnant et finançant 10 000 projets emblématiques et inspirants de rénovation énergétique de bâti scolaire dans les territoires d'ici 5 ans. Le programme rassemble des partenaires publics et privés, pour mobiliser élus et services techniques dans l'accélération à l'échelle nationale de la rénovation énergétique des bâtiments scolaires. Dans le cadre d'un projet en cours

les communes peuvent être accompagnées dans l'expertise technique et les montages financiers pour leur permettre d'atteindre cet objectif d'économie d'énergie.

« L'école offre aux enfants l'opportunité d'acquérir les savoirs mais aussi le sens des valeurs afin qu'ils puissent construire leur avenir personnel et professionnel. La scolarisation permet à chacun d'être reconnu et de s'insérer dès le plus jeune âge dans la société. Afin de répondre à ces objectifs, chaque collectivité a la charge de mettre à disposition des installations performantes notamment en matière environnementale tout en restant les mieux adaptées aux besoins. » précise Benoît Malaval, Maire de Saint-Etienne-du-Valdonnez.

« Engagée dans un plan ambitieux pour accélérer la transformation écologique des territoires, la Banque des Territoires fait de la rénovation énergétique des bâtiments publics une priorité. Cette ambition rencontre aujourd'hui celle de la Commune de Saint-Etienne-du-Valdonnez, commune avec laquelle un partenariat placé sous le signe de la confiance et du long terme a été construit. » souligne Annabelle Viollet, directrice régionale Occitanie de la Banque des Territoires. ●

Pour en savoir plus sur EduRénov et découvrir d'autres projets réalisés avec le soutien de la Banque des Territoires : <https://www.banquedesterritoires.fr/edurenov>

TRANSFORMATION ÉNERGÉTIQUE

La Banque des Territoires et la Ville d'Eckbolsheim (67) signent une convention « Intracting » pour améliorer la performance énergétique du patrimoine communal.

La Banque des Territoires et la Ville d'Eckbolsheim signent une convention financière « Intracting » d'un montant de 1 309 784 € pour améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux et de l'ensemble du réseau d'éclairage public sur la période 2023-2036. Cette convention s'inscrit dans les grands objectifs du Plan Climat de la Banque des Territoires et répond aux objectifs de la Ville d'Eckbolsheim de renforcer sa politique environnementale et sa maîtrise de ses dépenses énergétiques.

Le Ville d'Eckbolsheim a initié depuis plusieurs années une réflexion portant sur l'amélioration de la performance énergétique de son patrimoine immobilier. A l'issue d'une phase d'étude approfondie, le traitement prioritaire de 13 bâtiments communaux (écoles, gymnase, bibliothèque, ...) a été décidé au travers de la rénovation de source de production de chaleur, des points lumineux ou encore la mise en place d'une Gestion Technique du Bâtiment.

La sobriété énergétique de la Ville d'Eckbolsheim sera également améliorée via la rénovation de l'ensemble de son réseau d'éclairage public grâce au passage en LED et à la mise en place d'un pilotage fin des 808 points lumineux du réseau.



Le dispositif de financement Intracting proposé aux collectivités par la Banque des Territoires contribue à la mise en œuvre de ces investissements par la Ville d'Eckbolsheim. Ce dispositif permet aux collectivités de réaliser des travaux de rénovation énergétique (bâtiments ou éclairages publics) par des avances remboursables à un taux avantageux. Ces avances sont remboursées grâce aux économies réalisées durant au maximum 13 ans.

Le plan d'actions programmé par la Ville d'Eckbolsheim sur 2023-24 pour un montant de 1 396 304 € va ainsi être financé à hauteur de 1 309 787 € d'avances remboursables. Grâce à ce dispositif, la Banque des Territoires accompagne la Ville d'Eckbolsheim à hauteur de 1,3 M€, soit 93,8% du besoin en investissement total de 1,4M€. Ce soutien a pour but, à terme, de permettre de générer une économie d'énergie de 1 098 000kWh/an. ●

Une réalisation



© Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura

CHIFFRES CLES

Coût total de la
tranche de travaux :
5,7 M€

Plan pluriannuel
d'investissement :
19 M€

MONTAGE DU PROJET

Aqua Prêt de **2,9 M€**
à taux fixe sur ressource
de la Banque Européenne
d'Investissement (BEI)
sur 25 ans

Réseaux d'assainissement des eaux usées de la communauté de communes Champagnole Nozeroy (39)

📍 Une réalisation de la Direction Régionale Bourgogne Franche Comté

La Banque des Territoires accompagne la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura avec un Aqua Prêt pour financer des travaux sur les réseaux d'assainissement des eaux usées.



Zoom

Des arrivées d'eaux claires parasites et météoriques ont conduit à la vétusté du système d'assainissement de Champagnole. Pour y remédier, la communauté de communes de Champagnole Nozeroy Jura s'est dotée d'un ambitieux programme de travaux, qui comprend des opérations de mise en séparatif réparties sur l'ensemble du système d'assainissement de la station de traitement des eaux usées de Champagnole. Les travaux réalisés visent à augmenter significativement la part des réseaux en séparatif sur la commune, qui représentaient 44% des réseaux raccordés d'assainissement en 2019.

L'objectif est de protéger les milieux aquatiques d'une détérioration due aux rejets de ces eaux. Ces travaux s'inscrivent en cohérence avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée Corse qui vise un bon état écologique et chimique sur la rivière de l'Ain, de la source jusqu'à sa confluence avec l'Angillon.

- **La communauté de communes** a voté en septembre 2020 un plan pluriannuel d'investissements de 19 M€.
- **Le coût total de la tranche des travaux 2022-2023** s'élève à 5,7 M€ et est financé par un Aqua Prêt de 2,9 M€ à taux fixe sur ressource de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) sur 25 ans. ●



À retenir

- **Augmenter significativement la part des réseaux en séparatif sur la commune** qui représentaient 44% des réseaux d'assainissement en 2019
- **Protéger les milieux aquatiques** d'une détérioration due aux rejets de ces eaux

ENERGIES RENOUVELABLES une nouvelle plate-forme ciblant les projets des territoires

Tenergie (tenergie.fr), développeur et producteur français d'énergies renouvelables, et la Banque des Territoires ont annoncé en mai 2023 la création de « *Terres d'Energie Développement* » (TED), une plateforme dédiée au développement de projets solaires et éoliens dotés d'un fort ancrage local. Détenue à 51% par Tenergie et à 49% par la Banque des Territoires, **Terres d'Energie Développement** veut surtout se positionner en phase amont de développement, notamment en réponse aux appels à manifestation d'intérêt (AMI) des collectivités territoriales engagées dans la transition énergétique. Elle visera en particulier les projets appelés à se développer depuis l'adoption de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables comme la solarisation des bâtiments, des délaissés routiers et des parcs de stationnement extérieurs. Elle répondra également aux consultations des acteurs privés en prenant appui sur l'expertise de Tenergie.

La plateforme a pour ambition le développement de 200 MW de projets par



an et compte ainsi contribuer « *de manière significative à l'objectif très élevé de la PPE [programmation pluriannuelle de l'énergie] de 40 GW de puissance solaire installée en 2028* », soulignent ses promoteurs dans un communiqué commun. Elle se veut aussi « *exemplaire, au service des acteurs publics qui cherchent à concrétiser des projets d'énergies renouvelables en confiance sur leur territoire.* » Dans cette optique,

une approche partenariale avec les collectivités sera « *systématiquement envisagée* ». Enfin une valorisation de la production en circuit court - autoconsommation individuelle ou collective, contrats d'achat d'électricité (PPA) – pourra être prévue afin de permettre aux acteurs du territoire de bénéficier d'une électricité verte et locale à un prix compétitif et stable sur la durée, relèvent aussi les concepteurs de TED. ●

DES PROJETS POUR ET PAR LES TERRITOIRES

Convaincue que les énergies renouvelables sont un vecteur essentiel de développement territorial (retombées économiques locales, création d'emploi, compétitivité économique grâce à la distribution d'électricité en circuit court, ...), Terres d'Energie Développement constitue une solution opérationnelle de développement qui se veut exemplaire, au service des acteurs publics qui cherchent à concrétiser des projets d'énergies renouvelables en confiance sur leur territoire. Aussi une approche partenariale avec les collectivités sera systématiquement envisagée. Enfin, une valorisation de la production en circuit court (autoconsommation individuelle, autoconsommation collective ou PPA) pourra être prévue afin de permettre aux acteurs du territoire de bénéficier d'une électricité verte et locale à un prix compétitif et stable sur la durée.

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DES VILLES

La Banque des Territoires réaffirme son engagement fort en faveur des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville en allouant 2 Md€ supplémentaires entre 2024 et 2030.

📍 Publié le 27 octobre 2023, par Frédéric Fortin, MCM Presse pour Localtis

A l'occasion du Comité Interministériel des Villes (CIV) du 27 octobre sous l'égide de la Première ministre, la Banque des Territoires réaffirme son engagement fort en faveur de la politique de la ville et sa capacité à agir pour réduire les fractures territoriales.

Partenaire historique de la politique de la ville, la Caisse des Dépôts, via la Banque des Territoires, est un des principaux financeurs des projets de transformation des quartiers avec 25 Md€ de prêts depuis 2004. La Banque des Territoires entend renforcer massivement son engagement aux côtés de l'Etat, des bailleurs sociaux, des collectivités et de tous les porteurs de projets prêts à investir dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Entre 2024 et 2030, elle augmentera son engagement de 30%, pour atteindre 2 Md€, (dont un tiers en fonds propres et deux tiers en prêts) pour financer les projets de développement urbains et faire levier sur les investissements publics et privés, dans le cadre des nouveaux contrats de ville.

Ces financements cibleront la transformation écologique (notamment l'adaptation des quartiers au réchauffement climatique) et le développement économique des quartiers, condition indispensable de la cohésion sociale.

Convaincue que ces quartiers sont dits difficiles en raison de l'ampleur, de la diversité et de l'intrication des défis à surmonter pour les transformer, la Banque des Territoires soutiendra plus particulièrement :

- La construction des quartiers de demain, à partir de ceux existants, en faisant les fers de lance de la transformation écologique des territoires ;
- L'égalité des chances d'avenir, en renforçant la mobilisation pour les politiques d'insertion, d'emploi et de développement économique.

Outre son engagement sur l'ensemble des mesures annoncées lors du CIV la concernant, la Banque des Territoires

a décidé d'accroître sa force de frappe sur deux versants : le financement des investissements des futurs contrats de ville et le développement de l'entreprenariat en lien avec Bpifrance.

En mobilisant 2 Md€ supplémentaires en faveur de la politique de la ville, la Banque des Territoires entend renforcer son soutien aux projets portés par les collectivités locales et le secteur privé dans les QPV ; et plus particulièrement :

- Accompagner les projets de transformation écologique des quartiers, avec une attention particulière à la nécessaire adaptation des QPV au réchauffement climatique, en cohérence avec le soutien déjà apportés à la démarche Quartiers Résilients portée par l'ANRU ;

“ En appui des élus, la Banque des Territoires renforce son engagement financier dans les projets de transformation écologique et de développement économique des quartiers. ”

Comité interministériel des villes



© Stéphane Lemaître pour RFA

- **Apporter un soutien financier déterminant**, en fond propres ou en prêts, dans des projets locaux renforçant le développement économique des quartiers et leur attractivité ;
- **Favoriser la mobilisation de l'investissement privé au service des QPV** et leurs habitants par l'effet levier rendu possible par l'apport de ses financements, et par le déploiement sur tout le territoire de la garantie européenne InvestEU, accordée par la Commission Européenne aux projets dans les QPV financés par les prêts de la Banque des Territoires ;
- **Encourager, avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)** le recrutement auprès des collectivités de chefs de projets chargés de l'ingénierie des contrats de ville en matière d'investissement et de développement économique

Pour développer l'entrepreneuriat et le travail indépendant dans les quartiers, la Banque des Territoires soutient en

tant que bailleur de fonds, aux côtés de l'Etat, l'amplification du programme « *Entrepreneuriat Quartiers 2030* » porté par Bpifrance et doté de 456 M€ sur quatre ans, avec notamment comme ambition de :

- **Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers**
- **Accompagner et financer leurs projets** (forfait accompagnement renforcé dans les réseaux, prêts d'honneur, fonds de fonds, Bourse French Tech)
- **Déployer une offre d'accompagnement d'excellence** pour les entrepreneurs à potentiel
- **Impulser une nouvelle gouvernance de l'entrepreneuriat dans les quartiers** avec la création d'un collectif des Entrepreneurs Quartiers 2030 et des comités locaux dans les territoires volontaires.

« *Acteur historique de la politique de la ville, le groupe CDC accroît massivement sa force de frappe au service des quar-*

tiers prioritaires et de leurs habitants, en soutenant les projets portés par les élus locaux, qui sont en première ligne, et les acteurs privés qui s'engagent dans ces territoires. » déclare Eric Lombard, directeur général de la Caisse des Dépôts. « *La Banque des Territoires renforce son engagement financier dans les projets de transformation écologique et de développement économique qui seront portés dans les futurs contrats de ville. Plus que jamais, la Banque des Territoires est en appui des élus pour investir dans nos quartiers !* ». ●

PORTAIL NATIONAL DU FONCIER ÉCONOMIQUE : un outil numérique pour rechercher et observer le foncier économique en France dans un contexte de sobriété foncière

Le 28 mars 2023, la Banque des Territoires et le Cerema ont été mandatés par les ministères de la Transition Ecologique et de l'Industrie pour élaborer un portail national du foncier économique.

Le portail national du foncier économique contribue aux objectifs nationaux de réindustrialisation et de lutte contre l'artificialisation nette des sols. Au service des collectivités locales et des entreprises, le portail soutient le développement économique et l'attractivité des territoires, au même titre qu'il permet d'appuyer leur stratégie foncière sobre.

Le portail est construit dans une démarche collaborative associant un écosystème partenarial d'acteurs nationaux et locaux, et les utilisateurs cibles.

La Banque des Territoires et le Cerema ont ainsi mené une étude auprès des collectivités qui a permis de confirmer le besoin d'un portail national du foncier

économique et de préfigurer les services proposés. Élément clé de l'attractivité, le foncier connaît des situations différentes suivant les collectivités : si 48 % des intercommunalités estiment être en saturation, cette problématique ne concerne que 43% des communautés de communes mais s'élève à 67% pour les métropoles. En outre, elles sont inégalement outillées : seulement 36% disposent d'un observatoire territorial du foncier économique. Ainsi 58% sont favorables à la création d'un portail national du foncier économique ergonomique, fiable et favorisant le partage d'informations.

L'ouverture du portail national du foncier économique est prévue dès décembre 2023 - janvier 2024, et permettra de soutenir les acteurs publics locaux pour :

- Recenser le foncier économique disponible sur tout le territoire national pour faciliter les démarches d'implantation de projets économiques
- Structurer la connaissance et observer le foncier économique à des fins de développement économique et d'aménagement sobre du territoire

- Promouvoir la mise en réseau en créant une plateforme collaborative alimentée par les utilisateurs

Ce portail s'inscrit dans la lignée de dispositifs déjà lancés par la Banque des Territoires le service @zaé de réalisation d'inventaire des zones d'activité économique sollicité par 450 intercommunalités, et la Dataviz Sites Clés en main facilitant les démarches d'implantation.

De nombreuses collectivités ont déjà transmis leurs disponibilités foncières pour les mettre en avant dès l'ouverture du portail. Pour valoriser les disponibilités foncières de votre territoire et bénéficier de ce service :

contact.servicefoncier@caissedesdepots.fr

DES PROJETS POUR ET PAR LES TERRITOIRES

Le portail prévoit 2 phases de lancement :

- Décembre 2023 – Janvier 2024 : Lancement d'une première version du portail
- 2024 : Lancement d'une version améliorée du portail avec un espace connecté permettant aux collectivités de mettre à jour les données et d'accéder à plus de services

POUR NOUS CONTACTER ET BÉNÉFICIER DE NOS SERVICES

- **Un numéro de téléphone unique** : 0970 808 809
Accessible de 9h à 19h (GMT+ 1), du lundi au vendredi,
formulaire en ligne :
<https://mon-compte.banquedes-territoires.fr/#/contact/formulaire/srjf/47168>
- **Vous inscrire aux prochains webinaires** :
https://www.banquedesterritoires.fr/evenements?field_tra_organizer=12493

RURAL CONSULT

Un service d'appui juridique et financier, accessible par téléphone ou en ligne

La Banque des Territoires propose un service dédié aux petites communes et intercommunalités rurales. Cette offre est une des contributions de la Banque des Territoires au plan gouvernemental France Ruralités et au programme Villages d'Avenir pilotés par l'Agence Nationale de Cohésion Territoriale.



© Laure Cordeur-Marram - Chasse des Dépôts

NOTRE OBJECTIF : REPENDRE AUX BESOINS DES ELUS DES COLLECTIVITES RURALES

- **Sécuriser vos prises de décision** sur le plan juridique et financier
- **Vous repérer dans un environnement législatif** et réglementaire complexe
- **Mieux comprendre les changements organisationnels** impactant votre collectivité (mise en œuvre du ZAN, gestion de la ressource en eau, compétence mobilité)
- **Optimiser la gestion du budget** de votre collectivité

NOTRE OFFRE

Nous vous accompagnons pour éclairer vos décisions et faciliter la mise en œuvre de vos projets avec une première réponse. Cette offre est prise en charge par la Banque des Territoires.

- **Une équipe est à votre service pour répondre à vos questions**

Accessible par simple appel téléphonique ou par l'intermédiaire de notre site internet, nos experts sont organi-

sés pour vous apporter des réponses sous 48 heures maximum.

Notre accompagnement vise à répondre concrètement à vos préoccupations quotidiennes :

- Des réponses opérationnelles qui concernent la vie de votre collectivité ou la mise en œuvre de votre projet : organisation des compétences, urbanisme, domanialité, gestion des biens, affaires scolaires, état civil, statut de l'élu, pouvoir de police du maire.
- Des conseils et appuis en matière de commande publique (ex : choix du marché, types de consultations...)
- Des informations pour construire votre budget communal ou intercommunal, pour mettre en place une dotation de solidarité communautaire, et identifier les dispositifs de financement mobilisables en fonction de vos projets
- Des éclairages sur des sujets d'actualité qui vous préoccupent tels que : les enjeux du transfert de la compétence eau, les enjeux du ZAN et l'identification des surfaces concernées, vos responsabilités en matière de gestion

de risques, les obligations engendrées par la loi EGALIM en matière de restauration scolaire, la rénovation énergétique des bâtiments publics...

- **Des nouveaux outils digitaux qui vous sont dédiés (dès 2024)**

- Un outil de modélisation financière de vos projets, avec un accompagnement pour sa prise en main et l'interprétation des résultats

- **Une base de ressources documentaires disponible en ligne**

- 1000 questions-réponses : vous appuyer sur des questions déjà posées : <https://www.banquedesterritoires.fr/liste-des-questions-reponses-srjf>
- Des publications, guides pratiques et décryptages sur les enjeux des territoires ruraux et le financement des projets territoriaux.
- Des retours d'expérience de territoires
- **Des webinaires organisés tout au long de l'année**
- Des apports d'expertise et des partages d'expériences

**(hors gestion des ressources humaines)*

Pour nous contacter et bénéficier de nos services

- **Un numéro de téléphone unique :** 0970 808 809
Accessible de 9h à 19h (GMT + 1), du lundi au vendredi,
- **Un formulaire en ligne :** <https://mon-compte.banquedesterritoires.fr/#/contact/formulaire/srjf/47168>
- **Vous inscrire aux prochains webinaires :** https://www.banquedesterritoires.fr/evenements?-field_tra_organizer=12493

Une réalisation



© Adèle stock

Financement de Mobicoop pour déployer son offre de mobilité partagée

La Banque des territoires a accompagné le développement de Mobicoop et le déploiement de son offre de mobilité solidaire.



Zoom

Mobicoop est une coopérative créée pour répondre aux nouveaux usages de mobilités partagées. Son objectif : limiter l'impact écologique de la voiture individuelle et favoriser l'accès de tous à la mobilité. Pour cela, elle déploie des services de covoiturage, d'autostop et de mobilité solidaire pour le compte des collectivités territoriales partout en France et notamment dans les territoires ruraux et peu denses où les solutions de mobilités font défaut.

DE NOUVELLES FORMES DE MOBILITÉS, PLUS RESPONSABLES ET PLUS ACCESSIBLES

Mobicoop œuvre depuis 2018 au service des collectivités territoriales, notamment dans les territoires ruraux et peu denses.

Elle opère des plateformes territoriales pour les collectivités ainsi qu'une plateforme nationale de covoiturage qui ne prélève aucune commission sur les trajets réalisés.

La mobilité partagée répond à différents enjeux :

- Limiter les risques climatiques et sanitaires liés aux émissions de CO₂.
- Réduire le coût de la mobilité individuelle dans un contexte de hausse des prix des carburants.

- Réduire les inégalités d'accès à la mobilité.
- Favoriser le lien social.

Forte de ses 10 années d'expérience dans le domaine de la mobilité partagée, Mobicoop fédère aujourd'hui 1 100 sociétaires. 130 collectivités et 300 entreprises lui font confiance pour développer la mobilité partagée sur leur territoire, lui permettant ainsi d'apporter une solution de déplacement à 600 000 utilisateurs. De fait, en 2022, Mobicoop a contribué à la décarbonation de la mobilité en permettant l'économie de 500 tonnes de CO₂ sur l'année.

DÉPLOYER LE COVOITURAGE SUR LE TERRITOIRE

Mobicoop souhaite déployer le covoiturage à l'échelle du territoire, en véritable alternative à la voiture individuelle.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- 30 % des Français ont déjà expérimenté le co-voiturage et 80 % ont apprécié l'expérience. Pourtant, le covoiturage ne représente que 3 % des déplacements quotidiens en France.
- 70 % des déplacements domicile - travail se font avec des véhicules individuels, et la plupart avec une seule personne à bord.

CHIFFRES CLES

CO₂ économisé en 2022 :
500 tonnes

Nombre d'utilisateurs :
600 000

Nombres de sociétaires :
1 100

MONTAGE DU PROJET

En titres participatifs
350 000€



À retenir

- Renforcer les solutions de mobilités partagées et solitaires sur tout le territoire français
- Limiter l'impact écologique de la voiture individuelle et réduire les inégalités d'accès à la mobilité
- Déployer des services de covoiturage, d'auto-stop et de mobilité solidaire

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

La Banque des Territoires, la Macif (via sa filiale Macif Innovation) et la CG Scop (via son fonds d'investissement Socoden) ont investi 800 000 euros pour accompagner le développement de Mobicoop et le déploiement de son offre de mobilité solidaire.

Mobicoop s'intègre pleinement à la stratégie de lutte contre la fracture territoriale menée par la Banque des Territoires, au service d'une mobilité plus durable et inclusive. Cet investissement vient compléter la gamme de solutions innovantes de mobilité que nous mettons à la disposition des territoires. ●

3 questions à...

Alexandra BARTH,
Responsable d'investissement data et
infrastructure à la Banque des Territoires



“ Notre rôle est d'accompagner les collectivités à monter en compétences et exploiter au mieux leurs données. ”

1

Depuis quand la Banque des Territoires accompagne-t-elle les collectivités dans la valorisation de leurs données ?

Alexandra Barth | Depuis près de 10 ans, la Banque des Territoires est présente pour proposer des solutions dans la collecte de données, leur stockage au travers notamment de ses investissements dans les data centers. Néanmoins, la gestion des données ne se limite pas aux aspects techniques, elle apporte également un éclairage essentiel et incontournable pour améliorer la connaissance des territoires et le pilotage des politiques publiques. Tous les secteurs de l'économie sont concernés : de l'éclairage public à l'arrosage automatique, de la prévoyance des crues à la vidéoprotection, du transport à la qualité de l'air dans les écoles, etc. Avec la multiplication des capteurs et des objets connectés, le volume de données produites pour la gestion des villes double tous les deux ans. Notre rôle est d'accompagner les collectivités à monter en compétences et exploiter au mieux leurs données. Pour ce faire, nous avons récemment lancé un parcours d'accompagnement adapté à chaque situation et à chaque niveau de maturité au sein des collectivités. Au cœur de ce parcours : le cofinancement d'études d'ingénierie (à hauteur de 50 % maximum) pour élaborer une stratégie relative à la gestion des données, établir un diagnostic de l'existant, définir une gouvernance adaptée ou affiner un cas d'usage particulier. ●

2

Quel est le rôle d'Hexadone, nouvel investissement de la Banque des Territoires aux côtés d'Orange ?

Alexandra Barth | Hexadone est née de la volonté de démocratiser la maîtrise et l'exploitation des données par les collectivités avec une proposition de valeur unique, ouverte, modulable et sécurisée. Hexadone vient renforcer les offres déjà proposées par la Banque des Territoires au travers d'investissements comme NamR dans le secteur du bâtiment, Apidae dans l'industrie touristique, Agdatahub dans l'agriculture, Synox dans l'IoT ou encore le portail Open data soft.

Hexadone c'est une offre modulaire capable de répondre aux besoins des collectivités de toutes tailles tant sur des cas d'usage spécifiques comme la gestion des flux de mobilité à Saint-Quentin-en-Yvelines que sur la conception de cockpits permettant de visualiser différents cas d'usages et d'agir directement sur un candélabre l'arrosage public par exemple ou la fermeture d'un pont en cas de crues. ●

3

Concrètement, quelle est la proposition de valeur d'Hexadone ?

Alexandra Barth | Urgence climatique, inondations, qualité de l'air, sobriété énergétique, etc. le traitement de la donnée a un rôle majeur à jouer. Piloter sa transition écologique par la transformation numérique constitue un objectif prioritaire de la bibliothèque de cas d'usage d'Hexadone qui continuera de s'enrichir sous l'impulsion des territoires eux-mêmes et d'un écosystème de partenaires comme le Cerema par exemple.

Hexadone propose 3 produits qui vont de la plateforme sécurisée et souveraine disponible aussi en on premise, permettant d'exploiter à l'infini à travers des cas d'usage toutes les données qualifiées et enrichies d'un territoire à un seul endroit, à l'hyperviseur permettant une vue unifiée de son territoire et personnalisable en fonction des utilisateurs à une bibliothèque de cas d'usages prêts à l'emploi possiblement accessibles en Saas. A cela s'ajoute un catalogue de modules complémentaires et d'options comme le Dataviz pour créer et personnaliser en autonomie des cas d'usage, une bibliothèque de connecteurs pour chercher de la data chez les partenaires, un IA-lab pour les profils experts, etc. ●

RETROUVEZ HEXADONE ET TOUTE SON ÉQUIPE AU PAVILLON 4 – STAND B83.

83% DES COLLECTIVITÉS considèrent que le recours à la donnée est un objet nécessaire aux politiques de transition

Propos recueillis par *Virginie FAUVEL*

Pour la 2^e année consécutive, La Poste et La Banque des Territoires se sont associées pour publier une note de conjoncture produite à partir des données de l'Observatoire DataPublica. Data, IA, cybersécurité, cas d'usages ...Christel Papillon Viollet, directrice des Solutions pour l'Efficacité Territoriale à La Poste et Jeanne Carrez Debock, responsable Innovation et données territoriales à la Banque des Territoires font le point pour Localtis sur les grandes tendances d'une étude qui met l'accent sur les données qui concourent à la transition environnementale.

Localtismag : Pourquoi La Poste et la Banque des Territoires se sont associées pour produire une note sur les enjeux liés à la gestion des données dans les territoires ?

Christel Papillon Viollet (CPV) : Grâce à cette note de conjoncture, les collectivités peuvent s'inspirer des projets mis en œuvre dans les différents domaines par des territoires qui leur ressemblent. Et nous, La Poste, nous pouvons les accompagner, notamment à poser un diagnostic sur leur territoire et leurs politiques grâce à de la collecte de donnée, de la restitution cartographique et de l'analyse.

Jeanne Carrez Debock (JCD) : À la Banque des Territoires, nous avons un rôle de sensibilisation mais aussi d'accompagnement. Nous avons mis au point un véritable parcours d'accompagnement des collectivités personnalisé via, notamment, de l'ingénierie, mais aussi avec la mise à disposition d'outils data. Cette note de conjoncture permet de mettre en avant des cas d'usages et de donner envie aux autres de se lancer.

Localtismag : Pouvez-vous citer des chiffres clés qui illustrent les grandes tendances ? Quels sont les domaines prioritaires pour les usages de la donnée dans les territoires ?

JCD : L'enquête de DataPublica révèle que 83% des collectivités considèrent

que le recours à la donnée est un objet nécessaire aux politiques de transition qu'elles engagent. 68% des collectivités interrogées ont conduit des projets de la mobilité, 67% sur l'aménagement du territoire, 53% sur l'espace public.

Localtismag : Le risque cyber concerne plus que jamais les collectivités...

JCD : La prise de conscience de ce risque est manifeste. 94 % des collectivités interrogées par DataPublica estiment être menacées de façon continue ou de façon ponctuelle par des attaques (contre 89 % en 2022). 73 % des collectivités estiment aussi que leur niveau de prise en compte du risque est bon (contre 63 % en 2022). Bien sûr, il faut nuancer ce chiffre en fonction de la taille des collectivités : il atteint 95 % pour les métropoles et seulement 33 % pour les toutes petites communes.

Localtismag : La donnée au service de la transition environnementale est au cœur de cette étude...

CPV : L'approche par fiches thématiques dans la note est vraiment intéressante. La présentation didactique permet aux collectivités de naviguer dans la note en fonction de leurs centres d'intérêts et de se projeter sur des exemples concrets.

JCD : De nombreuses collectivités utilisent aussi les données pour identifier les îlots de chaleur sur leurs territoires et

construire des trames de fraîcheur. Ces questions sont en lien avec celles de la nature en ville et du patrimoine arboré. J'ajoute que l'objectif de Zéro artificialisation nette (Zan) - qui vise à ralentir et compenser l'artificialisation des sols en France - ne pourra pas s'atteindre sans la gestion des données...

CPV : ...De même que le plan eau, annoncé par le gouvernement. Il va nécessiter un pilotage par la donnée.

Localtismag : L'émergence de l'intelligence artificielle marque un tournant en 2023. Comment les territoires s'en emparent-ils ?

JCD : Plus de 50 collectivités expérimentent en 2023 des outils d'intelligence artificielle contre une vingtaine en 2022. Il existe des exemples d'utilisation de l'IA pour la détection et la prédiction des fuites d'eau, la priorisation des rénovations énergétiques de bâtiments... On assiste également aux débuts de l'IA générative dont le potentiel est immense et qui pourrait être utilisée pour l'analyse de documents volumineux, comme les appels d'offres par exemple.

CPV : ChatGPT a mis un coup de projecteur sur l'IA générative. Cela peut faire peur mais au quotidien, en réalité, les communes utilisent déjà de l'IA sans réellement s'en rendre compte, notamment en utilisant des solutions d'opérateurs qui utilisent l'IA. ●



Economie mixte et santé. Panorama des interventions des entreprises publiques locales dans le champ de la santé

Ce guide, publié en partenariat avec la Fédération des Entreprises publiques locales (FedEpl) présente les différentes modalités selon lesquelles les collectivités sont aujourd'hui susceptibles de mobiliser les entreprises publiques locales (EPL) pour leurs interventions en matière de santé. ●

Télécharger l'étude :
<https://www.banquedesterritoires.fr/economie-mixte-sante>

DÉCOUVREZ LES PUBLICATIONS DE LA BANQUE DES TERRITOIRES
[HTTPS://WWW.BANQUEDES TERRITOIRES.FR/CENTRE-DE-RESSOURCES](https://www.banquedesterritoires.fr/centre-de-ressources)



Financer vos projets de transformation écologique

Ce livret présente les différentes solutions pour financer vos projets de transformation écologique et comment la Banque des Territoires peut vous accompagner. ●

Télécharger le livret :
Financer vos projets de transformation écologique
([BANQUEDESTERRITOIRES.FR](https://www.banquedesterritoires.fr))

10 essentiels de la redynamisation commerciale dans les Petites Villes de Demain

Ce guide est issu de l'expérience acquise lors de la réalisation de près de 350 expertises locales conduites en 2021 et 2022 sur l'évolution de l'activité commerciale des petites villes. ●

Télécharger le guide :
<https://www.banquedesterritoires.fr/10-essentiels-de-la-redynamisation-commerciale-dans-les-petites-villes-de-demain>





VOS CONTACTS BANQUE DES TERRITOIRES

ANTILLES GUYANE

Directeur régional • Christophe LAURENT • 05 90 21 18 70

• Guadeloupe	Hubert DELROISE	05 90 21 18 73
• Guyane	Christian MOUTTON	05 94 39 39 41
• Martinique	Roland PICOT	05 96 72 84 02

AUVERGNE RHÔNE ALPES

Directrice régionale • Barbara FALK • 04 72 11 49 29

• Ain Rhône	Mireille FAIDUTTI	04 72 11 49 34
• Drôme Ardèche	Hubert ROCHE	04 72 11 49 37
• Isère Savoie Haute-Savoie	Corinne STEINBRECHER	04 38 21 04 02
• Loire Haute-Loire	Roselyne CANTAREL	04 73 43 13 11
• Lyon Métropole	Olivier MOREL	04 72 11 49 30
• Puy-de-Dôme Allier Cantal	Ludovic MERCIER	04 73 43 13 16
• Région-Cohésion sociale-Programmes	Erik BULCKAERT	04 72 11 49 56

BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Directeur régional • Mathieu AUFAUVRE • 03 80 40 09 60

• Bourgogne Nord	Sophie DIEMUNSCH	03 80 40 09 90
• Bourgogne Sud	Cédric AYMONIER	03 80 40 09 73
• Franche-Comté Nord	Patrick MARTIN	03 81 25 07 20
• Franche-Comté Sud	François LAIGNEAU	03 81 25 07 10

BRETAGNE

Directeur régional • Patrice BODIER • 02 23 35 55 00

• Côtes-d'Armor	Vincent FOURNIER	02 23 35 55 25
• Finistère	Mathilde LETERRIER	02 23 35 55 90
• Ille-et-Vilaine	Elodie FREFIELD	02 23 35 55 02
• Morbihan	Philippe BESSON	02 23 35 55 10

CENTRE VAL DE LOIRE

Directrice régionale • Sophie FERRACCI • 02 38 79 18 01

• Indre-et-Loire Indre Loir-et-Cher	Sylvie MOSNIER	02 38 79 18 13
• Loiret Eure-et-Loir Cher	Jean-Marie GUILLIEN	02 38 79 18 09

CORSE

Directeur régional • Fabien DUCASSE • 04 95 10 40 03

• Corse du Sud	Pierre-Alexis CASTEL	04 95 10 40 00
• Haute-Corse	Matthieu GANZENMULLER	04 95 10 40 15

GRAND EST

Directrice régionale • Magali DEBATTE • 03 88 52 45 30

• Aube Haute-Marne Meuse	Vanessa CORDOBA	03 26 69 36 55
• Bas-Rhin Haut-Rhin	Isabelle HALB-SIENER	03 88 52 45 39
• Eurométropole de Strasbourg	Alexandre SCHNELL	03 88 52 45 34
• Marne Ardennes	Sophie HARDOUIN	03 26 69 36 56
• Meurthe-et-Moselle Vosges	Véronique BEC	03 83 39 32 12
• Meuse Haute-Marne	Cyril MANGIN (par intérim)	03 83 39 32 37
• Moselle	Cyril MANGIN	03 83 39 32 26

HAUTS DE FRANCE

Directeur régional • Olivier CAMAU • 03 20 14 19 61

• Aisne Somme	Ghislaine SEJOURNE	02 31 39 43 19
• Métropole européenne de Lille	Marc LEVERT	03 20 14 19 72
• Nord (hors métropole)	Marie-Claude LOUEMBE	03 20 14 19 99
• Oise	Anne-Laure CATTIN	03 22 71 10 17
• Pas-de-Calais	Sandrine BONNOT	03 20 14 19 64

VOS CONTACTS BANQUE DES TERRITOIRES

ÎLE DE FRANCE

Directeur régional • Richard CURNIER • 01 49 55 68 10

• Grands comptes	Yann LE LAUSQUE	01 58 50 75 99
• Paris	Bérénice BOUCULAT	01 49 55 69 27
• Essonne	Benoît LEGER	01 49 55 69 22
• Seine-Saint-Denis Val d'Oise	Ivan CHETAILLE	01 49 55 68 95
• Seine-et-Marne Val-de-Marne	Anne MCQUEEN	01 49 55 69 20
• Yvelines Hauts-de-Seine	Grégoire CHARBAUT	01 49 55 68 89

NORMANDIE

Directeur régional • Frédéric NOËL • 02 35 15 65 20

• Calvados	Céline CHAMPEYROL BUGE	02 31 39 43 07
• Manche Orne	Oumar ISSAKA HAMIDOU	02 31 39 43 19
• Seine-Maritime Eure	Xavier RUAULT	02 35 15 65 11

NOUVELLE AQUITAINE

Directeur régional • Patrick MARTINEZ • 05 56 00 01 86

• Bordeaux Métropole	Arnaud BEYSSEN	05 56 00 01 81
• Charente Dordogne	Zili FU	05 55 10 06 14
• Charente-Maritime	Bruno CHAPTAL DE CHANTELOUP	05 49 60 36 13
• Corrèze Creuse Haute-Vienne	Nicolas JOYEUX	05 55 10 06 09
• Deux-Sèvres Vienne	Fabien MAILLET	05 49 60 36 04
• Gironde Landes Lot-et-Garonne	Jean-Paul TERREN	05 56 00 01 75
• Pyrénées-Atlantiques	Delphine BELLEGARDE-RIEU	05 59 16 11 10
• Grands comptes régionaux et innovation	Adil TAOUFIK	05 56 00 01 55

OCCITANIE

Directrice régionale • Annabelle VIOLLET • 05 62 73 61 32

• Aude Pyrénées-Orientales	Vincent NICLAS	04 67 06 41 09
• Aveyron Lot Tarn	Jean-Marc BOU	05 62 73 61 38
• Gers Hautes-Pyrénées Tarn-et-Garonne	Pierre COLOMBET	05 62 73 61 41
• Ariège - Haute-Garonne	Olivier LIVROZET	05 62 73 61 65
• Gard Lozère	Christine PUJOL NOEL	04 67 06 41 18
• Hérault	Jean-Jacques HALADJIAN	04 67 06 41 15

PACIFIQUE

Directeur régional • Hervé TONNAIRE • 01 58 50 78 75

• Nouvelle-Calédonie Wallis-et-Futuna	Vincent BOURSIER	00687 25 98 38
• Polynésie Française	Joris BEN SAFI	07 87 60 62 39

PAYS DE LOIRE

Directeur régional • Philippe JUSSERAND • 02 41 20 23 84

• Loire-Atlantique	Claire-Anne DAVID-LECOURT	02 41 20 23 83
• Maine-et-Loire	Olivier BOURHIS	02 41 20 23 58
• Sarthe Mayenne	Olivier VARIOT	02 41 20 23 80
• Vendée	Frédéric VOLLE	02 41 20 23 81

PACA

Directeur régional • Alexis ROUQUE • 04 91 39 59 01

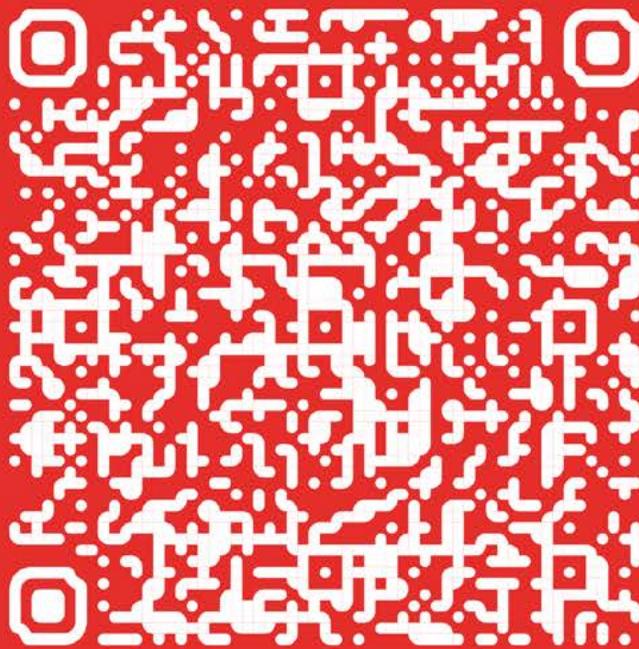
• Alpin Rhodanien	Christian CARIOU	04 91 39 59 11
• Côte d'Azur	Georges FAIVRE	04 92 29 34 02
• Méditerranée	David DE ARAUJO	04 91 39 59 70
• Métropole Bouches-du-Rhône	Boubakeur AIBOUT	04 91 39 59 55

RÉUNION OCÉAN INDIEN

Directeur régional • Nicolas BLANC • 02 62 90 03 01

• Référent régional ACV	Johan-Sébastien CORDONIN	02 62 90 03 00
• Mayotte	Philippe GRID LEDONNE	02 62 90 03 00

**FLASHEZ POUR NE RIEN MANQUER
DE L'ACTUALITÉ DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES.**



ABONNEZ-VOUS À LA NEWSLETTER
www.banquedesterritoires.fr/edition-localtis

Localtis est un quotidien d'information en ligne dédié aux collectivités territoriales et à leurs partenaires. Chaque jour, une douzaine d'articles rédigés par une équipe de journalistes spécialisés : veille juridique, annonces gouvernementales, débats, prospective... Une information factuelle et des éléments d'analyse. Une newsletter chaque matin dans votre boîte mail pour ne manquer aucune info.



**BANQUE des
TERRITOIRES**

